

EUROPLASMA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles

Immeuble Le Sully
1, place Occitane, B.P. 28036
31080 Toulouse Cedex 06

Deixis
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de la Grande Aquitaine

4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 Le Tourne

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
EUROPLASMA SA
11 avenue de Canteranne
Cité de la Photonique
33600 PESSAC

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 de l'annexe aux états financiers, « continuité d'exploitation », relative aux mesures prises par la société pour assurer sa continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont portées sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Toulouse et Le Tourne, le 27 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis



Bertrand Cuq
Associé



Nicolas de Laage de Meux
Associé

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Comptes consolidés

IFRS

2020



EUROPLASMA INDUSTRIES

CHOPOWer

inertam

ALEUP

EURONEXT
GROWTH

Société Anonyme au capital de 36 563 198 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

TABLE DES MATIERES

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	4
2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
6. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	10
NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	12
NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	16
NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	18
NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	20
NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	22
NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	24
NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	48
NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN	55
NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE	56
NOTE 10. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	58
NOTE 11. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	59
NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	60
NOTE 13. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	61

En milliers d'euros (K€) sauf indication contraire

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Goodwill	6.1	8	8	0
Autres immobilisations incorporelles	6.2	82	121	-39
Immobilisations corporelles	6.3, 6.4	8 199	5 286	2 913
Autres actifs financiers non courants	6.6	5 906	2 295	3 611
Actifs non courants		14 195	7 711	6 484
Stocks et en-cours	6.5	816	1 027	-211
Clients et comptes rattachés	6.6	1 274	471	804
Autres créances opérationnelles	6.6	4 288	6 051	-1 762
Impôts courants - actif	6.12	0	0	0
Autres actifs courants	6.6	1 561	1 098	463
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7	4 160	2 722	1 438
Actifs courants		12 099	11 369	731
Actif		26 295	19 080	7 215
Capital	6.13	20 898	8 557	12 342
Primes liées au capital		67 797	67 002	795
Réserves et report à nouveau		-94 392	-95 429	1 037
Résultat de l'exercice	7	-9 880	-10 617	737
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	6.13	-15 576	-30 487	14 911
Intérêts hors groupe	6.13	-875	-8 446	7 571
Capitaux propres		-16 451	-38 933	22 482
Avantages du personnel non courants	6.9	731	670	61
Dettes financières non courantes	6.8	1 279	23 625	-22 346
Impôts différés passifs	6.12	0	0	0
Autres passif financiers non courants	6.11	8 265	267	7 997
Passifs non courants		10 275	24 563	-14 287
Provisions courantes	6.19	1 869	741	1 128
Dettes financières courantes	6.8	6 378	915	5 463
Fournisseurs et comptes rattachés	6.11	2 188	5 360	-3 173
Impôts courants - passif	6.12	0	0	0
Autres dettes opérationnelles	6.11	7 265	8 854	-1 589
Autres passifs courants	6.11	14 771	17 579	-2 809
Passifs courants		32 470	33 450	-979
Passif		26 295	19 080	7 215
Capitaux propres par action en €/par action		-1,49	-0,04	-1,46
Capitaux propres dilués par action en €/par action		-0,88	-0,01	-0,88
Nombre d'actions	6.14	10 449 231	855 662 396	-845 213 165
Nombre d'actions dilué	6.14	17 752 888	2 187 832 111	-2 170 362 723

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Chiffre d'affaires	7.1	3 795	3 153	642
Autres produits d'exploitation	7.2	3 120	390	2 730
Achats consommés	7.3	-4 966	-2 397	-2 569
Charges externes	7.3	-3 711	-4 466	754
Charges de personnel	7.4	-7 674	-7 621	-52
Autres charges d'exploitation	7.7	-149	-330	181
Taxes	7.6	-268	-523	255
Amortissements, dépréciations et provisions	7.5	-1 434	-4 244	2 810
Résultat opérationnel courant		-11 288	-16 039	4 750
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence		0	0	0
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	7.7	15 882	4 742	11 141
Résultat opérationnel		4 594	-11 297	15 891
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	7.8	13	1 337	-1 324
Cout de l'endettement financier brut	7.8	-14 906	-1 956	-12 949
Cout de l'endettement financier net	7.8	-14 893	-619	-14 273
Autres produits financiers	7.8	465	35	430
Autres charges financières	7.8	-805	-309	-495
Résultat financier	7.8	-15 233	-894	-14 339
Impôt sur les bénéfices	7.9	0	-1	0
Résultat net des sociétés intégrées		-10 639	-12 191	1 552
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0	0
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées		0	0	0
Résultat net de la période		-10 639	-12 191	1 552
Intérêts minoritaires	6.14	759	1 575	-816
Résultat net (part du Groupe)		-9 880	-10 617	737
Résultat de base par action en €/par action		- 0,008	- 0,028	0,020
Résultat dilué par action en €/par action		- 0,008	- 0,006	0,001
Nombre moyen d'action	6.13	1 281 907 087	377 676 061	904 231 026
Nombre moyen d'action dilué	6.13	1 289 210 744	1 709 845 776	- 420 918 532

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Résultat net de l'ensemble consolidé		-10 639	-12 191	1 552
Eléments non recyclables au compte de résultat		0	0	0
Eléments recyclables au compte de résultat		67	44	23
Ecart de conversion des sociétés intégrées		-4		-4
Ecart actuariel des engagements sociaux		71	44	27
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie				0
Effet d'impôts relatifs à ces éléments		0	0	0
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt				0
Total autres éléments du résultat global		67	44	23
Résultat global		-10 572	-12 147	1 575
- attribuable aux actionnaires du Groupe		-9 806	-10 586	779
- attribuable aux intérêts hors Groupe		-765	-1 562	796

4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres Réserves Groupe			Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres	
				Réserves de conversion	Gains/pertes latents sur Instruments financiers	Autres réserves					Total
Situation à la clôture de l'exercice 2018	28 448	65 818	-34	15	-436	23 344	22 923	-150 857	-33 703	-6 881	-40 583
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2019	28 448	65 818	-34	15	-436	23 344	22 923	-150 857	-33 703	-6 881	-40 583
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-10 617	-10 617	-1 575	-12 191
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	0	-10 617	-10 617	-1 575	-12 191
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	18 119	1 244	0	0	0	-430	-430	0	18 933	0	18 933
Mouvements sur actions propres	0	0	34	0	0	0	0	0	34	0	34
Paiements en actions	60	-60	0	0	0	-60	-60	60	0	0	0
Autres variations	-38 070	0	0	0	0	32 936	32 936	0	-5 235	10	-5 124
Situation au 31/12/2019	8 557	67 002	0	15	-436	55 790	55 369	-161 414	-30 487	-8 446	-38 933
Situation à la clôture de l'exercice 2019	8 557	67 002	0	15	-436	55 790	55 369	-161 414	-30 487	-8 446	-38 933
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2020	8 557	67 002	0	15	-436	55 790	55 369	-161 414	-30 487	-8 446	-38 933
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	-23	0	0	-23	0	-23	0	-23
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	-9 880	-9 880	-759	-10 639
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	-23	0	0	-23	-9 880	-9 903	-759	-10 662
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	-8 329	-8 329	0	-8 329	8 329	0
Augmentation de capital	68 836	795	0	0	0	0	0	0	69 631	0	69 631
Mouvements sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	-3	-3	2	-1	0	-1
Autres variations	-56 494	0	0	0	0	20 006	20 006	0	-36 488	1	-36 487
Situation au 31/12/2020	20 899	67 797	0	-8	-436	67 464	67 020	-171 292	-15 577	-875	-16 452

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Résultat net total consolidé	-10 639	-12 191	1 552
Ajustements			
Elim. du résultat des mises en équivalence	0	0	0
Elim. des amortissements et provisions	1 901	6 470	-4 568
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	437	157	280
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	365	37	328
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	3	7	-4
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-17 289	0	-17 289
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-25 221	-5 520	-19 701
Elim. de la charge (produit) d'impôt	0	1	0
Elim. du coût de l'endettement financier net	14 959	-4 314	19 272
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-10 262	-9 833	-429
Incidence de la variation du BFR	-1 849	2 820	-4 670
Impôts payés	0	157	-157
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-12 112	-6 856	-5 255
Incidence des variations de périmètre	11	75	-65
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 774	-523	-4 252
Acquisition d'actifs financiers	0	0	0
Variation des prêts et avances consentis	-1 014	-511	-503
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	18	10	8
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	1	-1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-5 759	-947	-4 813
Augmentation de capital	20 000	8 513	11 487
Cession (acquisition) nette d'actions propres	0	34	-34
Emission d'emprunts	6 622	0	6 622
Remboursement d'emprunts	-7 089	-1 856	-5 233
Intérêts financiers nets versés	-222	-129	-92
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	19 311	6 561	12 750
Incidence de la variation des taux de change	-5		-5
Variation de la trésorerie	1 435	-1 242	2 676

Activités opérationnelles :

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement correspond au résultat opérationnel courant minoré des variations des amortissements (+1,9 M€), retraitée des abandons de créances et autres charges sans impact cash (-17,3 M€).

Les abandons de créances reçus en 2019 (3,7 M€) avaient été neutralisés sur la ligne « élimination du coût de l'endettement financier net », alors qu'il a semblé plus pertinent d'isoler en 2020 ces montants sur la ligne « autres produits et charges sans incidence de trésorerie »).

Activités d'investissement :

Ces flux correspondent principalement aux investissements corporels et aux augmentations des dépôts de garantie pour Inertam.

Activités de financement :

Les flux de financement se composent de :

- +20 M€ d'augmentation de capital (relative aux d'OCA tirées en 2020). Les augmentations de capital réalisées par compensation de créance soit avec des honoraires, des pénalités ou des décotes n'ont pas d'impact sur la trésorerie, et ne sont donc pas présentées sur cette ligne.
- Des remboursements d'emprunts pour 7,1 M€ (principalement le remboursement de 6,5 M€ de la dette Gottex et le remboursement de la dette de location pour 0,6 M€)
- L'émission d'emprunts pour 6,6 M€, correspondant principalement à la dette obligataire Global Tech.

6. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	12
1.1	EVENEMENTS CORPORATE	12
1.2	SOLUTIONS PLASMA	13
1.3	ENERGIES RENOUVELABLES	13
1.4	TRAITEMENT DE L'AMIANTE	14
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	16
2.1	BASE DE PREPARATION	16
2.2	MODALITES DE CONSOLIDATION	17
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	18
3.1	CHANGEMENTS D'ESTIMATION	18
3.2	HYPOTHESES ET ESTIMATIONS CLES A LA CLOTURE	18
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	20
4.1	RISQUES DE MARCHE	20
4.2	RISQUES DE LIQUIDITE	20
4.3	RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE	21
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	22
5.1	PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	22
5.2	VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE	22
5.3	SOCIETES CONSOLIDEES	23
5.4	SOCIETES NON CONSOLIDEES	23
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	24
6.1	GOODWILL	24
6.2	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25
6.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
6.4	CONTRATS DE LOCATION	29
6.5	STOCKS ET EN-COURS	30
6.6	ACTIFS FINANCIERS	31
6.7	TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	34
6.8	DETTES FINANCIERES	34
6.9	AVANTAGES DU PERSONNEL	39
6.10	PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	40
6.11	AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	41
6.12	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS	43
6.13	CAPITAUX PROPRES	44
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	48
7.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	48
7.2	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	49
7.3	ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	50
7.4	EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL	51
7.5	AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	51
7.6	IMPOT ET TAXES	51
7.7	AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS NON COURANTS	52
7.8	RESULTAT FINANCIER	52
7.9	IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES	53

NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	55
8.1	ENGAGEMENTS REÇUS	55
8.2	ENGAGEMENTS DONNES	55
NOTE 9.	INFORMATION SECTORIELLE	56
NOTE 10.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	58
NOTE 11.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	59
NOTE 12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	60
NOTE 13.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	61
13.1	EVENEMENTS CORPORATE	61
13.2	EVENEMENTS PARTICULIERS D'EUROPLASMA SA	61
13.3	EVENEMENTS SPECIFIQUES AUX FILIALES	61

NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 a été marqué par les événements suivants, détaillés ci-dessous :

1.1 Evènements Corporate

- **Contrat d'émission de BEOCABSA avec European High Growth Opportunities Securitization Funds (EHGOSF)**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a procédé aux tirages des tranches 4 à 13 d'OCABSA pour un montant nominal total de 20 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 2.000 OCA.

Au cours de l'exercice 2020, les 125 OCA de la tranche 3 non converties au 31 décembre 2019 et les 1.995 OCA des tranches 4 à 13 ont donné lieu à l'émission de 8.260.711.497 actions, y compris au titre des pénalités contractuelles payées en actions.

- **Réduction de capital**

Conformément à l'autorisation conférée par la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2020, le Conseil d'administration a décidé en date du 27 avril 2020 de faire un premier usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée en vue de réduire le capital d'un montant de 56.494.394,55 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social, ayant eu pour effet de porter le capital d'un montant de 62.771.549,50 euros à un montant de 6.277.154,95 euros.

- **Regroupement des actions de la Société**

Conformément à l'autorisation conférée par la deuxième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société a décidé de procéder en date du 18 mai 2020 au regroupement des actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle contre 2.000 anciennes. Les opérations de regroupement ont débuté le 4 juin 2020 et ont pris fin le 6 juillet 2020. A l'issue de ces opérations, le capital social de la société d'un montant de 9.110.486 euros s'est trouvé divisé en 4.555.243 actions d'une valeur nominale de deux (2) euros chacune.

- **Contrat d'émission d'OCA avec Global Tech Opportunities 1 (Global Tech)**

Dans le cadre de la restructuration de la dette permettant un désendettement massif du Groupe, la Société a conclu un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre de la Société (« OCA ») avec le fonds Global Tech Opportunities 1, société dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans (« **Global Tech** ») en date du 12 novembre 2020.

L'assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2020 a délégué au Conseil d'administration de la Société sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider l'émission, au profit de Global Tech, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de six cent cinquante (650) OCA au prix de dix mille (10.000) euros chacune pour un montant nominal total de six millions cinq cent mille (6.500.000) euros.

Le Conseil d'administration a fait usage de la délégation de compétence le 28 décembre 2020 et a ainsi procédé à l'émission de 650 OCA au profit de Global Tech, lesquelles ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par cette dernière par compensation de créance liquide et exigible détenue sur la Société le 30 décembre 2020.

- **Epidémie et crise sanitaire liées au Covid-19**

Depuis janvier 2020, le coronavirus Sars-CoV-2 s'est propagé depuis la Chine au niveau international, aboutissant en mars 2020 à la déclaration par l'Organisation Mondiale de la Santé d'une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 sur le territoire français, les autorités gouvernementales ont mis en place, au cours de l'année 2020, des mesures de confinement et de restriction des déplacements impactant ou susceptibles d'impacter, directement ou indirectement, et dans une certaine mesure, les activités du Groupe Europlasma, que ce soit en termes d'organisation des équipes ou de disponibilité et de réactivité des fournisseurs.

Afin de maintenir la continuité de l'activité dans ce contexte exceptionnel tout en assurant la santé de ses collaborateurs et celle de ses sous-traitants intervenant sur site, le Groupe a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, ce qui est s'est traduit notamment par :

- des actions de prévention à destination de l'ensemble des salariés en fonction des recommandations du gouvernement ;
- une organisation du travail spécifique (respect des mesures-barrières, rotation d'équipes, télétravail) ;
- un suivi rapproché des relations avec les fournisseurs pour éviter ou limiter autant que possible les retards de livraison ou d'intervention.

Le Groupe a également assuré une veille attentive de l'ensemble des dispositifs d'aides et d'accompagnement du gouvernement pour les entreprises. Les mesures prises par le groupe seront maintenues pour l'année 2021, et adaptées selon les recommandations du gouvernement.

1.2 Solutions Plasma

Les équipes techniques du Groupe Europlasma ont été largement mobilisées par les projets de remise en état de l'usine Inertam. Une partie de l'activité d'Europlasma a également porté sur la fourniture de pièces de rechange et de services de maintenance pour les systèmes et installations précédemment vendus.

Ainsi, dans le cadre de la fourniture d'une installation de réduction de déchets très faiblement actifs pour la centrale nucléaire de Kozloduy en Bulgarie (KNPP), l'équipe de maintenance et de mise en service du Groupe est notamment intervenue sur site pour effectuer des opérations de maintenance sur les torches à plasma.

Déploiement du Groupe en Chine : Europlasma Environmental Technologies Co

La Société a finalisé la constitution de sa filiale chinoise Europlasma Environmental Technologies Co., Ltd., intégralement détenue par la Société et dirigée par Monsieur Jérôme Garnache-Creuillet en qualité de Président et Messieurs Pascal Gilbert et Xiaoming Zheng, respectivement Directeur général et Directeur général Adjoint. Cet évènement est une double opportunité commerciale et académique pour valoriser la technologie plasma en application de la stratégie dévoilée fin 2019.

Elle a pour objet le développement et l'adaptation de la technologie plasma pour le marché chinois ainsi que la recherche dans de nouveaux domaines d'application. Dans ce cadre, cette société produira et commercialisera à terme un ensemble complet de solutions fondées sur des systèmes plasma à haute énergie, des unités clés en main pour le traitement des polluants ou encore des services de conseil et d'ingénierie.

De plus, la constitution d'Europlasma Environmental Technologies confère au Groupe un accès privilégié à de nouvelles ressources industrielles et universitaires. Ainsi, la création d'un centre de recherche et de prototypage industriel sino-français, prévu dans l'accord de coopération avec la ville de Laixi, composé notamment de scientifiques de l'Université Tsinghuade, de l'Université Hangzhou Danzi et d'experts d'Europlasma, fonde le nouveau positionnement du Groupe en qualité de fournisseur de technologies et d'expertise en matière de traitement efficient de déchets dangereux.

Europlasma a également annoncé un accord de coopération en matière de recherche et de prototypage industriel entre sa filiale chinoise Europlasma Environmental Technologies et l'Université Hangzhou Danzi. Ainsi, aux recherches préalablement annoncées sur la vitrification des cendres volantes vient s'ajouter le développement de procédés permettant le traitement et la valorisation des déchets issus de l'industrie de l'aluminium.

1.3 Energies renouvelables

- **CHO Morcenx**

Restructuration de la dette permettant un désendettement massif du Groupe

Après plusieurs mois de négociations avec le principal créancier de CHO Morcenx, filiale à 100% de CHO Power elle-même détenue à 80% par la Société, le Groupe a conclu le 12 novembre 2020 un ensemble d'accords multipartites devant aboutir au règlement définitif de la dette nominale de CHO Morcenx d'un montant de 21M€ et à l'acquisition de la part minoritaire de 20% du capital de CHO POWER.

Ce schéma de restructuration a été élaboré avec le soutien d'Eurolasma et l'appui financier du fonds d'investissements Global Tech, affilié à Alpha Blue Ocean, partenaire financier historique, comme suit :

- Global Tech procède au rachat de la dette contractée par CHO Morcenx d'un montant nominal de 21M€ et de sa participation au capital de CHO Power ;
- La Société rachète la participation au capital de CHO Power et procède pour le compte de sa filiale CHO Morcenx au règlement de la dette après abandon partiel de créance de Global Tech ; ce règlement devant intervenir par compensation de créance avec le prix de souscription d'obligations convertibles en actions Eurolasma.

Aux termes de l'opération, la Société est devenue actionnaire à 100% de CHO Power et l'endettement de l'ensemble du Groupe se trouvera réduit de 21 M€, une fois la conversion des 650 OCA réalisée.

Cette restructuration a été approuvée par le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan par jugement du 11 décembre 2020 et par l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2020.

Réorientation stratégique du site de CHO Morcenx : démantèlement de la partie process

Au terme des opérations de désendettement, la Société entend démanteler une partie de la centrale CHO Morcenx. Cette décision résulte d'un audit approfondi concluant à la nécessité d'un réinvestissement massif, plus de 30 millions d'euros, pour prétendre amener la centrale à sa capacité nominale sans aucune garantie de réussite néanmoins.

Ce projet de démantèlement s'inscrit dans le cadre de la nouvelle orientation stratégique du Groupe, visant notamment à redéfinir son périmètre industriel et à valoriser au mieux ses actifs.

- Le projet CHO Tiper

Compte tenu des conclusions des études sur la configuration du procédé CHO, les équipes et la Direction évaluent la pertinence de ce projet dans l'orientation stratégique du Groupe.

- Le projet CHO Locminé

En date du 30 novembre 2017, l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2016 autorisant l'exploitation de CHO Locminé a fait l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Rennes par l'Association de riverains pour la surveillance des sites industriels de Locminé (ARSSIL).

Le traitement du recours par le tribunal administratif a eu pour effet de suspendre certains délais liés au projet, notamment concernant la mise en œuvre du permis de construire, la procédure de traitement de demande de raccordement au réseau de distribution d'électricité, la mise en œuvre du CODOA et la mise en exploitation selon l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Par un jugement en date du 12 février 2020, le tribunal administratif de Rennes a confirmé la validité de l'arrêté pour l'activité envisagée par CHO Locminé et rectifié l'annexe I dudit arrêté en supprimant la mention des déchets identifiés à la rubrique 20 01 36 « Equipement électriques et électroniques mis au rebut » de l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement parmi les déchets admis dans l'établissement, comme demandé par la société.

Un nouvel arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2020 est venu modifier en ce sens l'annexe I jointe à l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2016 en retirant la rubrique relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques mis au rebut. Les autres dispositions de l'arrêté du 27 octobre 2016 sont restées inchangées.

Néanmoins, compte tenu de la réorientation stratégique du site de CHO Morcenx et du procédé CHO, les équipes et la Direction évaluent la pertinence de ce projet dans l'orientation stratégique du Groupe.

1.4 Traitement de l'Amiante

Les études relatives à la définition des nouveaux équipements ont débuté au troisième trimestre 2019 et livré une solution pragmatique : le nouveau procédé est simplifié au maximum, étanchéifié et permet de traiter de façon souple et robuste de grandes quantités de déchets amiantés, quelles que soient leur nature et leur composition.

Les opérations de démantèlement ont démarré début 2020 et les nouveaux équipements ont été mis en place à la fin du 1er semestre 2020. Ces opérations ont été réalisées dans des délais et budgets contraints mais respectés, malgré l'occurrence de la pandémie SARS-COV-2.

Ainsi, dans le contexte de pandémie liée au Covid-19, un plan de continuité d'activité a été mis en œuvre afin d'assurer la poursuite des travaux sur le site d'Inertam, de façon sécurisée et efficace.

Après près d'un an de travaux et plus de 6 millions d'euros d'investissements, l'usine a été remise en service le 1er juillet 2020. Le respect du protocole de montée en température et la réalisation d'une batterie de tests visant à contrôler l'ensemble des équipements, ont permis à Inertam de reprendre la production en toute sécurité.

Les travaux de modernisation et d'optimisation réalisés ont donné entière satisfaction. En dépit d'un contexte difficile inhérent à la crise sanitaire, à l'allongement de certains délais de livraison des équipements et à la moindre fluidité qu'elle a parfois induite dans le déroulement des travaux, l'extraordinaire mobilisation des équipes et leur adaptabilité constante ont permis de traiter et démanteler 2.300 tonnes de déchets depuis son redémarrage à l'été 2020 et a ainsi réduit son stock d'amiante de 1.630 tonnes, ce qui représente 96% d'un objectif établi, indépendamment du contexte, mi-2019.

Ce résultat est d'autant plus remarquable que, conformément au calendrier, seule la première phase de reconfiguration de la zone de préparation des déchets est achevée : la capacité de stockage tampon de nouvelle génération sera mise en place au cours du premier semestre 2021.

Ainsi, cette deuxième phase permettra de dissocier l'exploitation du four du fonctionnement du broyeur et devrait ainsi conduire à une réduction drastique des indisponibilités de l'installation et par conséquent à une augmentation de la productivité.

L'usine a été mise à l'arrêt fin 2020 jusqu'à fin janvier 2021 afin de procéder aux opérations programmées de réfection du four et de maintenance des équipements.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 avril 2021.

2.1 Base de préparation

2.1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2020 :

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous:

- Amendements à IFRS 3 – définition d'une entreprise ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – définition du terme significatif ;
- Amendement IFRS 16 – Contrats de location, traitant des allègements de loyers liés au Covid-19 ;
- Amendements à IFRS 7 et IFRS 9 – Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1
- Amendements des références au cadre conceptuel des normes IFRS.

Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2020.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2020:

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés:

- Amendements à IFRS 7 et IFRS 9 – Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'UE

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

- Amendement à IAS 37 – Contrats onéreux – coûts à considérer pour déterminer si un contrat est déficitaire ;
- Amendement IAS 1 - classement des passifs en tant que passifs courants et non courants.

L'analyse de l'incidence éventuelle de ces amendements est en cours

2.1.2. Continuité d'exploitation

L'exécution du plan de continuation de l'activité a été permis par le financement à hauteur de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA auprès du fonds EHGOSF. Un nouveau contrat de financement obligataire sous forme d'OCABSA a été conclu le 16 avril 2021 avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, affilié à Alpha Blue Ocean, pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros. Cette émission est intervenue dans le cadre de la mise en œuvre par le Conseil d'administration réuni le 15 avril 2021 de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 24 février 2021.

En outre, la Société pourra bénéficier du soutien d'acteurs publics. Des démarches ont d'ores et déjà été entreprises auprès de la Région Nouvelle Aquitaine afin qu'elle soutienne l'effort d'investissement du Groupe notamment par l'octroi d'un prêt moyen terme à taux 0.

Le Conseil d'administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- Des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce à l'exercice des dernières tranches du contrat de financement d'une valeur nominale de 30 millions d'euros du fonds

- EHGOSF et du nouveau contrat de financement obligataire sous forme d'OCABSA conclu avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros;
- De la restructuration de la dette de CHO Morcenx permettant in fine un désendettement de l'ensemble du Groupe
 - De l'optimisation et de la modernisation de l'usine de traitement d'amiante ;
 - De la signature d'un contrat de production de CSR avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet le 18 mars 2021 pour un montant minimum de 4,5M€ sur 5 ans ;
 - De la cession envisagée des équipements non utilisés par le Groupe en vue de la valorisation des matériaux dans des filières dédiées

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 1er janvier 2021, le Groupe estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2021.

2.2 Modalités de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Eurolasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2020. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts hors Groupe représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée.

Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans modification de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts hors Groupe » au sein des capitaux propres consolidés.

Les filiales SAS CHO Brocéliande et SAS CHO Le Poher n'ont pas été intégrées dans le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2020, comme au 31 décembre 2019, car elles présentent un intérêt négligeable (actif et passifs non significatifs et pas de transaction significative avec les entités du Groupe). Elles ne portent par ailleurs aucun engagement hors bilan qui justifierait leur inclusion dans le périmètre de consolidation.

La filiale espagnole Field Intelligence Energy S.L n'est également pas intégrée dans le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2020 en raison de l'activité limitée et de sa création en décembre 2020.

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma implique des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait se traduire par un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revus à chaque date de clôture.

3.1 Changements d'estimation

Aucun changement d'estimation significatif n'est intervenu au cours de la période.

En revanche, la révision des contrats de location a entraîné des impacts tels que décrits dans la note 6.4 – Contrats de location de l'annexe.

3.2 Hypothèses et estimations clés à la clôture

Au 31 décembre 2020, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitudes relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

- Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

La détermination de la marge à terminaison des contrats s'étalant sur plusieurs exercices implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement. Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser.

Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes.

- Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en notes 6.2-Autres immobilisations incorporelles et 6.3-Immobilisations corporelles.

- Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la Note 6.12-Actifs et passifs d'impôts. Par conséquent, le Groupe n'active pas les impôts différés actifs quand les perspectives de recouvrement ne sont pas établies.

- Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en Note 6.9.-Avantages du personnel, note dans laquelle figurent les principales hypothèses retenues en date du 31 décembre 2020.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 6.13.4-Paiements fondés sur des actions. Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est appréciée au regard de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération d'un service passé. Cette hypothèse de présence

est établie sur la base des statistiques passées et ajustées, le cas échéant, en cas de survenance d'un élément particulier porté à la connaissance du Groupe.

- Instruments financiers : OCABSA

OCABSA tirées en 2019 et 2020 EHGOS

En accord avec la norme IAS 32 et après analyse des obligations émises et des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) assortis et de leurs conditions d'exercice, le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés du Groupe :

- La composante « obligation » de l'instrument est destinée à être convertie en capitaux propres, du fait de la maturité courte de l'instrument (60 jours) et de l'impossibilité pour l'émetteur comme pour le preneur de renoncer à la conversion contre un remboursement en numéraire (sauf en cas de défaut de l'émetteur tel que défini dans le contrat).

Pour la conversion de la dette, il est prévu un nombre variable d'actions qui dépend du plus bas cours acheteur sur les 15 jours précédents la conversion auquel est appliqué une décote de 5%. Ces modalités de conversion créent un dérivé qui a une valeur dès l'émission du contrat. Les variations de valeur du dérivé sont directement liées à la volatilité du cours de bourse de la période de référence.

Ce dérivé a donné lieu à la comptabilisation de charges financières pour un montant total cumulé de 14,2 M€ au cours de la période.

- Par ailleurs, l'actualisation de la juste valeur des BSA a donné lieu à une charge de 0,7 M€.

OCA tirées en 2020 Global TECH

En accord avec la norme IAS 32 et après analyse des obligations émises assortis et de leurs conditions d'exercice, le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés du Groupe :

- Les OCA ont données lieu à la comptabilisation d'une composante dette et d'un dérivé passif. En effet, la conversion de l'obligation ne correspond pas à la remise d'un montant fixe de trésorerie contre un montant fixe d'actions propres, il est prévu un nombre variable d'actions qui dépend du plus bas cours acheteur sur les 15 jours précédents la conversion auquel est appliqué une décote de 5%. Ces modalités de conversion créent un dérivé qui a une valeur dès l'émission du contrat. Les variations de valeur du dérivé sont directement liées à la volatilité du cours de bourse de la période de référence.

Ce dérivé a donné lieu à la comptabilisation de profits financiers pour un montant cumulé de 0,3 M€ au titre de la variation de la juste valeur et de charges financières pour un montant de 0,1 M€ au cours de la période.

NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1 Risques de marché

4.1.1. Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment aux tarifs d'approvisionnement en biomasse, fixés par contrat sur des durées longues, et en énergies fossiles, électricité et gaz naturel, qui représentent un poste de coûts de production significatif pour l'activité de traitement des déchets dangereux notamment. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques ou des évolutions tarifaires réglementaires. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

4.1.2. Risques liés à la fluctuation des taux de changes

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change puisqu'il effectue très peu d'opérations en devises.

4.1.3. Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe est résumée ci-dessous :

	31/12/2020	Taux fixe	Taux variable
Emprunts et dettes financières non courants	1 279	1 279	0
Emprunts et dettes financières courants (hors découverts bancaires et hors intérêts courus)	6 312	6 312	0
Total	7 591	7 591	0

Exposition au taux variable avant instruments dérivés	0
Instruments dérivés de taux	0
Exposition au taux variable après instruments dérivés	0

Dans la mesure où l'ensemble des dettes subsistantes avaient été contractées à taux fixe, il n'est pas calculé de sensibilité du résultat à la variation des taux.

4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

Actifs financiers	31/12/2020	31/12/2019	variation
Dépôts et Placements non courant	2 944	2 294	650
Dépôts et Placements courant	273	59	214
Equivalents de trésorerie	0	0	0
Trésorerie	4 160	2 722	1 438
TOTAL	7 377	5 075	2 302

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Les dépôts non courants sont principalement des dépôts de garanties consentis. Ce sont pour la majorité des placements à taux sans risque.

4.2 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse pas honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

Les besoins de financement de l'exercice ont été principalement couverts par :

- La trésorerie disponible à l'ouverture dont le solde était de 2,7 M€
- L'émission d'OCA de 26,5 M€ sur la période

Le financement des besoins 2021 est exposé dans la *note 2.1.2-Continuité d'exploitation*.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	7 656	24 539	-16 883
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 160	2 722	1 438
Endettement net	3 497	21 818	-18 321

L'échéancier des dettes financières est présenté en *note 6.8-Dettes Financières*.

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment le non-respect d'objectifs de création d'emplois ou de programmes d'investissements.

A noter qu'il n'existe pas de clauses de covenants au niveau des emprunts bancaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en *note 8.-Engagements hors bilan*.

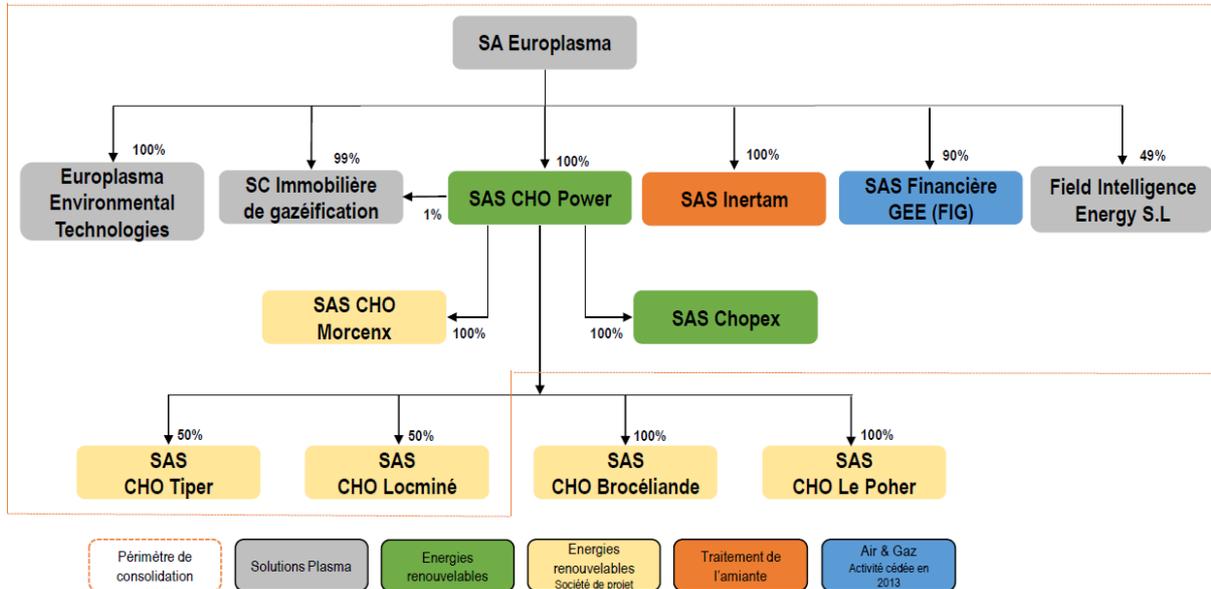
4.3 Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes. Les contrats à long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets. Des recours aux assurances crédit sont envisagés au cas par cas.

NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Présentation du périmètre de consolidation



5.2 Variations de périmètre durant l'exercice

Au 23 mars 2020, la société Europlasma a créé une filiale en Chine qu'elle détient à 100% : Europlasma Environmental Technologies Co.

Au 9 décembre 2020, la société Europlasma a constitué la société Field Intelligence Energy S.L dans laquelle elle détient une participation à hauteur de 49%.

5.3 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 384 256 095	Société Mère	Intégration globale	
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 794 354 092	100%	100%	Intégration globale
CHO Locminé SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN : 810 156 570	50%	50%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 521 784 694	100%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 507 787 000	100%	100%	Intégration globale
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79100 THOUARS SIREN 804959492	50%	50%	Intégration globale
Europlasma Environmental Technologies Co	88 Nanhuan rd JiangShan Town, Laixy City Qing Tao Shandong Province (China) 91370285MA3RLCEB3Y	100%	100%	Intégration globale
Financière GEE S.A.S.	66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE SIREN : 339 520 454	89,73%	89,73%	Intégration globale
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 518 432 778	100%	100%	Intégration globale

Les sociétés CHO Locminé et CHO Tiper sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale en raison du contrôle exercé sur ces filiales.

5.4 Sociétés non consolidées

Au 31 décembre 2020, les sociétés de projet CHO Brocéliande et CHO Le Poher ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation en raison de leur intérêt négligeable (pas de revenu, résultat proche de 0, total bilan inférieur à 10 K€ et pas d'engagement hors bilan).

La filiale espagnole Field Intelligence Energy S.L n'est également pas intégrée dans le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2020 en raison de l'activité limitée et de sa création en décembre 2020.

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
CHO Brocéliande SAS	ZI La Brohinière 35 360 Montauban-de-Bretagne SIREN : 811 830 470	100%	100%	Exclusion du périmètre
CHO Le Poher SAS	Parc d'activités de Kerhervé 29 270 Cleden Poher SIREN : 815 222 559	100%	100%	Exclusion du périmètre
Field Intelligence Energy S.L	Paseo de la Castellana Numero 135, piso 7°702, Madrid Espagne CIF : B02919603	49%	49%	Exclusion du périmètre

NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

6.1 Goodwill

6.1.1. Principes comptables

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et enregistrés en charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, que celles-ci concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, en y incluant les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du Groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

6.1.2. Pertes de valeur (applicable à tous les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles)

▪ Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- Les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,
- Les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,

- Une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- Des changements majeurs allant entraîner des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- Des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif, très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgété en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

- Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un Groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du Groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisé sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

6.1.3. Solde et explications

Filiales	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en devise	Devise	Frais d'acquisition	31/12/2019	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	31/12/2020
Inertam	2005	6 115	K€	0	0	0	0	0	0	0
Financière GEE	2006-2008	5 705	K€	54	8	0	0	0	0	8
Total				54	8	0	0	0	0	8

Le goodwill Inertam a été intégralement déprécié au cours des exercices précédents. Par ailleurs, compte tenu des montants non significatifs résiduels, aucun test de dépréciation en lien avec ces montants n'a été mis en œuvre sur la période.

6.2 Autres immobilisations incorporelles

- Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération

d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

▪ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- Aux frais de dépôts des brevets développés en interne,
- Au maintien des brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent:

- Au prix des licences,
- Aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

▪ Variation brute des immobilisations incorporelles

	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	31/12/2020
Frais de recherche & développement	3 676	0	0	0	0	3 676
Concessions, brevets & droits similaires	1 790	0	-6	0	0	1 783
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	23	0	-16	0	0	7
Avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Valeur Brute	5 489	0	-22	0	0	5 466

	31/12/2019	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	31/12/2020
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-3 623	-233	223	0	0	-3 634
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 729	-47	26	0	0	-1 750
Amt/Dép. autres immos incorp.	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	-15	0	15	0	0	0
Dép. avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-5 367	-281	264	0	0	-5 384

Total Valeur Nette	121	-281	242	0	0	82
---------------------------	------------	-------------	------------	----------	----------	-----------

La valeur nette des immobilisations incorporelles est en diminution de 39 K€, passant de 121 K€ au 31 décembre 2019 à 82 K€ au 31 décembre 2020, principalement en raison de l'amortissement des travaux.

6.3 Immobilisations corporelles

▪ Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrées conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23. Ainsi, le Groupe ne comptabilise pas de charges financières durant la période d'acquisition (ou de construction) d'une immobilisation, cette charge étant neutralisée et venant augmenter la valeur d'acquisition de l'immobilisation. La charge d'intérêt neutralisée est ensuite amortie sur le même rythme que l'immobilisation qu'elle vient financer. Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé dans le coût d'actifs au cours de la période.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé, notamment compte tenu de garanties en place. Le groupe est en cours d'évaluation de ses obligations actuelles, légales ou implicites de remise en état des sites sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

La dépréciation comptabilisée dans le cadre d'un test de dépréciation peut être reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur.

▪ Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- Le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- Le nombre d'heures de fonctionnement ;
- Les années d'utilisation.

Catégorie	Unités d'amortissement	Fourchette des durées d'utilité en nb d'unités d'amortissement
Constructions	Années	20 à 40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Tonnage traité (en tonnes vitrifiées)	2 500 à 130 000
	Nb d'heures de fonctionnement	29 400 à 44 100
	Années	3 à 12
Autres immobilisations corporelles	Années	3 à 10

▪ Variation des immobilisations corporelles

	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	31/12/2020
Terrains	346	0	0	0	0	346
Constructions	9 348	0	0	0	0	9 348
Installations tech, matériel & outillage	55 999	1 289	-3 539	-229	0	53 520
Autres immobilisations corporelles	2 304	195	-40	344	0	2 802
Immobilisations corporelles en cours	2 392	2 767	-192	-949	0	4 018
Avances et acomptes s/imm. corp.	81	21	0	0	0	102
Total Valeur Brut	70 470	4 272	-3 771	-834	0	70 137

	31/12/2019	Dotations	Reprises	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	31/12/2020
Amt/Dép. constructions	-8 580	-471	368	0	0	-8 683
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-53 451	-4 131	7 020	825	0	-49 738
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-1 472	-349	40	-125	0	-1 907
Dépréciations des terrains	-346	0	0	0	0	-346
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-1 254	-43	113	0	0	-1 184
Dép. avances et acomptes s/imm. corp.	-81	0	0	0	0	-81
Total Amt/dép.	-65 184	-4 994	7 541	700	0	-61 938
Total Valeur Nette	5 286	-722	3 770	-135	0	8 199

La reprise d'amortissement et dépréciation sur installations techniques, matériels et outillages, outre les sorties, correspond pour 2.910 K€ à une reprise de dépréciation sur immobilisations corporelles de Cho Morcenx antérieurement constituées en lien avec un test d'impairment. Cette dépréciation est reprise de façon symétrique avec l'amortissement régulièrement constitué.

Dans les reclassements, on retrouve également un ajustement (sans impact en net) entre l'amortissement et le brut, en lien avec une écriture technique de consolidation pour 700 K€.

Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel de CHO Morcenx et le bâtiment de la SCI

La réorientation stratégique du Groupe a confirmé les dépréciations effectuées au cours des exercices précédents.

En 2020 la valeur des actifs non totalement amortis a été estimée à partir de la valeur potentielle de revente.

Sur ces bases, les valeurs résiduelles au 31 décembre 2020 sont de :

- 129 K€ pour la SCI correspondant aux travaux d'aménagements de l'exercice
- 1.735 K€ pour les installations industrielles.

Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel Inertam

Un test d'impairment a porté sur la valeur consolidée de l'actif net et a utilisé les perspectives de trésorerie à 3 ans ainsi qu'un flux terminal standard sur la base des capacités actuelles de l'usine, en tenant compte d'un WACC à 10,75%.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur ces bases.

Principaux postes d'immobilisations corporelles

En valeur brute, ils concernent :

- Les terrains acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 346 K€,

- Les bâtiments de l'usine de production d'énergie de CHO Morcenx et le séchoir à bois construits par le Groupe, pour 7 920 K€. S'agissant d'une activité du Groupe, cet immeuble n'a pas été considéré comme un immeuble de placement,
- Les installations techniques, matériels et équipements industriels (54 219 K€) sont surtout constituées de :
 - l'usine de production d'électricité CHO Morcenx, pour un montant de 32 890 K€ ; dont les moteurs de l'usine CHO Morcenx pour un montant brut de 2 770 K€ ;
 - la ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam qui représente une valeur brute de 15 772 K€ ;
- Les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations,
- Les droits de location pour un montant net de 2 489 K€, répartis pour 842 K€ dans les constructions et le solde dans les installations techniques et matériel industriel,
- Les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires Inertam pour un total de 2 689 K€, et les travaux d'avancement (totalement dépréciés) de la future usine CHO Tiper pour un total de 1 141 K€.

Le montant net des immobilisations corporelles à la clôture est de 8 199 K€. Il est principalement composé des :

- Installations techniques d'Inertam et des réfractaires pour 5 372 K€,
- Installations industrielles CHO Morcenx pour 1 735 K€,
- Droits de location pour un montant de 802 K€.

La valeur nette des immobilisations corporelles augmente de 2 913 K€ entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. Ceci s'explique principalement par :

- Des acquisitions pour 4 272 K€ (dont 3 970 K€ en lien avec les travaux sur le site d'Inertam et 122 K€ de dettes de location nouvelles),
- Des dotations aux amortissements et dépréciations nettes des reprises pour 1.224 K€ (dont 375 K€ au titre des droits de location),
- Des sorties d'immobilisations pour 3.771 K€ pour lesquelles les provisions et amortissements précédemment constatés ont été repris.

6.4 Contrats de location

Au cours de l'exercice, les contrats de location ont connu les évolutions suivantes :

	31/12/2019	Acquisitions	amortissement	Remboursement	Reclassements et mises au rebut	Changement d'estimations	31/12/2020
Droits d'utilisation - Valeur Brute	2 540	122			-38	-135	2 489
Amortissement / dépréciation des droits d'utilisation	-634		-690		38		-1 287
Dépréciation des droits d'utilisation	-716		315				-401
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	1 190	122	-375	0	0	-135	802
Dette de location - non courant	1 439	108			-576	-135	837
Dette de location - courant	483	14		-574	576	0	498
Dette de location	1 922	122	0	-574	0	-135	1 335

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Redevance annulées	684	734	-50
Amortissement des droits d'utilisation	-690	-635	-55
Dépréciation des droits d'utilisation	315	-716	1 031
Charge d'intérêt	-109	-116	7
Charge de la période	-484	-1 467	983

Le changement d'estimation correspond principalement aux effets des modification de contrat, notamment liés au redressement judiciaire.

6.5 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

	31/12/2020			31/12/2019			Variation nette
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	1 271	-455	816	1 303	-278	1 025	-209
Stocks - en-cours de production	159	-159	0	159	-159	0	0
Stocks -pds finis et intermédiaires	526	-526	0	528	-526	2	-2
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0	0
Liaison neutral. profits IG s/ stocks	0		0	0		0	0
Total	1 956	-1 140	816	1 990	-963	1 027	-211

La valeur nette du stock passe de 1 027 K€ au 31 décembre 2019 à 816 K€ au 31 décembre 2020, ce qui représente une variation de -211 K€.

6.6 Actifs financiers

Actifs financiers	31/12/2020			31/12/2019			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Titres de participation	3	0	3	1	0	1	2
Prêts, cautionnements et autres créances	5 952	-48	5 903	2 294	0	2 294	3 609
Total autres actifs financiers non courants	5 954	-48	5 906	2 295	0	2 295	3 611
Clients et comptes rattachés	2 038	-764	1 274	1 128	-657	471	804
Total client et comptes rattachés	2 038	-764	1 274	1 128	-657	471	804
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	340	-40	300	564	-60	504	-204
Créances sur personnel & org. sociaux	21	0	21	13	0	13	8
Créances fiscales - hors IS	3 968	0	3 968	5 534	0	5 534	-1 566
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	4 328	-40	4 288	6 111	-60	6 051	-1 762
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	264	0	264	49	0	49	214
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	1 236	-118	1 118	1 012	-118	894	224
Charges constatées d'avance et charges à répartir	170	0	170	145	0	145	25
VMP - Autres placements	87	-78	10	87	-78	10	0
Total autres actifs courants	1 757	-196	1 561	1 294	-196	1 098	463
VMP - Equivalents de trésorerie	0		0	0	0	0	0
Disponibilités	4 160	0	4 160	2 722	0	2 722	1 438
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0	0	0	0	0	0
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 160	0	4 160	2 722	0	2 722	1 438

6.6.1. Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

6.6.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le résultat.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont inclus dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

6.6.3. Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Titres de participation	3	0	3					3
Prêts, cautionnements et autres créances	5 952	-48	5 903					5 903
Total autres actifs financiers non courants	5 954	-48	5 906					5 906

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont donc comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Il s'agit principalement :

- Des garanties financières pour les usines d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 2 557 K€ en progression de 1 192 K€. Conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (exploitante de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au Préfet les modalités de calcul et de consignation. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire de 2020, le montant des garanties financières pour Inertam ayant pour but de garantir la mise en sécurité du site, s'élève à 3 073 K€. Pour CHOPEX, le montant s'élève à 206 K€.
- De 2 961 K€ de créances liées aux écritures de TVA déductible dont l'échéance est supérieure à un an en raison des dettes fournisseurs intrinsèques dont l'échéance de paiement a été repoussée du fait de l'adoption du plan de redressement, principalement d'ailleurs en lien avec des dettes groupe. La TVA liée ne pourra être récupérée que lors du paiement de la dette fournisseur liée.

6.6.4. Créances clients et comptes rattachés

	Brut	Provision	Net 31/12/2020	Brut	Provision	Net 31/12/2019	Variation
Clients et comptes rattachés	2 038	-764	1 274	1 128	-657	471	804
Total client et comptes rattachés	2 038	-764	1 274	1 128	-657	471	804

Le poste client connaît une progression qui s'explique principalement par les créances clients du secteur Traitement de l'amiante en progression de 576 K€ en valeur brute et des créances liés au secteur Solution plasma pour 290 K€ (0 au 31 décembre 2019).

La dotation aux provisions concerne principalement le secteur traitement de l'amiante pour 740 K€.

	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciation des comptes client à l'ouverture	-657	-442
Dotations	-210	-455
Reprises	103	240
Dépréciation des comptes client à la clôture	-764	-657

L'ensemble des comptes clients au 31 décembre 2020 est à échéance moins d'un an.

6.6.5. Autres créances opérationnelles

	Brut	Provision	Net 31/12/2020	Brut	Provision	Net 31/12/2019	Variation
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	340	-40	300	564	-60	504	-204
Créances sur personnel & org. sociaux	21	0	21	13	0	13	8
Créances fiscales - hors IS	3 968	0	3 968	5 534	0	5 534	-1 566
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	4 328	-40	4 288	6 111	-60	6 051	-1 762

Les autres créances opérationnelles nettes sont en diminution de 1 762 K€, et sont principalement constituées :

- Des avances et acomptes fournisseurs pour un montant de 300 K€,
- Des créances liées au Crédit Impôt Recherche à recevoir, pour un total de 221 K€ (115 K€ au 31 décembre 2019),
- Des créances liées de TVA déductible, notamment sur les facturations groupe non encore encaissées (figurant pour un montant équivalent au passif).

La diminution du poste s'explique principalement par ces dernières créances fiscales qui figuraient en créances opérationnelles en 2019, le plan étant toujours en cours de négociation. L'adoption du plan de redressement a entraîné de facto le reclassement des créances sur la ligne actif non courant dont la recouvrabilité est à plus d'un an.

6.6.6. Autres actifs courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2020	Brut	Provision	Net 31/12/2019	Variation
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	264	0	264	49	0	49	214
Autres créances	1 236	-118	1 118	1 012	-118	894	224
Charges constatées d'avance et charges à répartir	170	0	170	145	0	145	25
VMP - Autres placements	87	-78	10	87	-78	10	0
Total autres actifs courants	1 757	-196	1 561	1 294	-196	1 098	463

Le poste « **Autres créances** » est principalement composé :

- Des garanties opérationnelles PRIMEO (électricité) et ANTARGAZ (Gaz) pour un total de 264 K€, qui figuraient en dépôts > 1 an jusqu'au 31 décembre 2019. L'analyse des contrats a conduit à revoir cette classification.
- De la dernière tranche de paiement par CMI afférente à la vente du sous-groupe Europe Environnement pour 614 K€ (payables au plus tard fin 2018). Compte tenu d'un report de la garantie d'actif et de passif, cette créance

n'a pu être encaissée fin 2018 et a fait l'objet d'une provision à hauteur de 118 K€. Par ailleurs, elle fait également l'objet d'une provision pour risques au passif d'un montant de 394 K€.

- 259 K€ chez Europlasma de sommes versées dans le cadre de la création de Field Intelligence Energy S.L,
- 191 K€ de créances chez Inertam correspondant à la neutralisation de provisions sur créances douteuses liées au chiffre d'affaires non encore facturé.

6.7 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie	31/12/2020			31/12/2019			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	4 160		4 160	2 722		2 722	1 438
Equivalents de trésorerie	0		0	0		0	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	0		0	0
Total Trésorerie - actif	4 160	0	4 160	2 722	0	2 722	1 438
Concours bancaires courants	6		6	3		3	4
Total Trésorerie nette	4 153		4 153	2 719		2 719	1 434

Au 31 décembre 2020, la trésorerie active est composée de disponibilités sur comptes bancaires et de valeurs mobilières liquides.

La variation de la trésorerie nette de + 1 434 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en point 5. Tableau des flux de trésorerie consolidés.

Cette variation s'explique par :

- Un flux lié aux activités opérationnelles pour -12.112 K€ correspondant principalement aux dépenses de fonctionnement de l'usine d'Inertam pour 2 284 K€, mais aussi par Europlasma pour -6.550 K€ en raison de la reprise de l'activité, et le pôle énergies renouvelables pour -3 278 K€, correspondant principalement à ses coûts fixes,
- Un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de -5.759 K€ principalement sur les immobilisations corporelles pour 4 272 K€ (voir note 6.3), mais aussi l'augmentation des avances & dépôts pour 1 014 K€,
- Un flux lié aux activités de financement de 19.311 K€ principalement expliqué par des augmentations en capital en direct ou par émission d'emprunt obligataire converti sous un très court délai (20.000 K€), et la restructuration de l'endettement du Groupe ayant entraîné le remboursement de la dette de 6,5 M€ et la souscription d'un emprunt obligataire de 6,5 M€ auprès de Global Tech.

6.8 Dettes financières

- Méthode d'évaluation des dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Autres méthodes d'évaluation des dettes financières.

Dans certains cas, le Groupe peut être amené à comptabiliser des dettes en appliquant une méthode différente du coût amorti. La méthode est alors expliquée en lien avec l'instrument concerné.

6.8.1 Dettes financières par devises et taux

	31/12/2020	Euro	Dollar	Autres	Taux Fixe
Emprunts obligataires	0	0	0		0
Emprunts auprès établis. de crédit	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	434	434	0		434
Dettes de location	837	837	0		837
Intérêts courus non échus > 1 an	8	8	0		8
Total Dettes financières non courantes	1 279	1 279	0	0	1 279
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	5 800	5 800	0		5 800
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	14	14	0	0	14
Dettes de location < 1 an	498	498	0	0	498
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur emprunts	59	59	0	0	59
Concours bancaires (trésorerie passive)	6	6	0	0	6
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	6 377	6 377	0	0	6 377
Total dettes financières	7 656	7 656	0	0	7 656

6.8.2 Suivi des Emprunts obligataires des années précédentes

- **Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds European High Growth Opportunities Securitization**
Europlasma a conclu le 24 juin 2019 un contrat de financement avec le Fonds, sous la forme d'un contrat d'émission de 3 000 bons d'émission d'OCABSA (les « BEOCABSA ») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 30 millions d'euros. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2019 a autorisé l'émission des BEOCABSA correspondants. Ainsi, le 3 septembre 2019 le Conseil d'Administration, usant de la compétence qui lui a été conférée aux termes de la 10ème résolution de ladite Assemblée, a procédé à l'émission des 3 000 BEOCABSA.

Ces OCA ont donné lieu à l'émission de 857 142 857 BSA associés. Dans le cadre du regroupement d'actions intervenu en 2020, ces BSA donnent à présent droit à souscrire une nouvelle (1) action par exercice de deux mille (2 000) BSA.

Au cours de l'année 2020, aucun BSA n'a été exercé. Ainsi, au 31 décembre 2020, l'actualisation de la juste valeur des BSA non exercés a mis en évidence l'évolution suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre de BSA en circulation	857 142 857	857 142 857
Nombre d'actions théorique	428 571	857 142 857
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,001646	0
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	705	0
Variation de juste valeur au cours de la période	705	0

- **Emission d'OCABSA au profit de Zigi Capital**

Europlasma a conclu le 24 juin 2019 un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») avec bons de souscription d'actions attachés (les « BSA » et ensemble, les « OCABSA ») en vue de permettre à Zigi Capital de prendre une participation au capital.

Dans ce cadre, Europlasma a émis 200 OCA, auxquelles sont attachés 40 000 000 de BSA au profit de Zigi Capital en date du 24 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 000 000 d'euros (hors indemnités contractuelles).

Les 200 OCA ont été converties en date du 17 juillet 2019, donnant lieu à l'émission de 20 000 000 d'actions nouvelles d'une part, et de 17 183 225 actions d'autre part, au titre de la compensation en actions d'une créance de Zigi Capital compte tenu d'un cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action (0,10 €) à la date de la conversion des dites OCA.

Ces OCABSA ont donné lieu à l'émission de 40 000 000 BSA. Dans le cadre du regroupement d'actions intervenu en 2020, ces BSA donnent à présent droit à souscrire une nouvelle (1) action par exercice de deux mille (2 000) BSA.

Au cours de l'année 2020, aucun BSA n'a été exercé. Ainsi, au 31 décembre 2020, l'actualisation de la juste valeur des BSA non exercés a mis en évidence l'évolution suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre de BSA en circulation	40 000 000	40 000 000
Nombre d'actions théorique	20 000	40 000 000
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,001617	0
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	32	0
Variation de juste valeur au cours de la période	32	0

6.8.3 Emprunts obligataires émis en 2020

- **Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds European High Growth Opportunities Securitization**

Au cours de l'année 2020, la Société a procédé à l'émission de 2 000 OCA pour un montant nominal total de 20 millions d'euros (hors frais d'émission de 1 031 K€).

Comme au 31 décembre 2019, après analyse des contrats, au 31 décembre 2020, cet instrument a été traité comme un instrument de capitaux propres, avec les incidences suivantes :

	31/12/2020	31/12/2019
Nominal des OCA tirées	20 000	6 000
Autres déductions et honoraires venant minorer le montant de l'augmentation de capital	-1 031	-430
Apport de trésorerie obtenu sur la période	18 969	5 570
Conversion sur la période - OCA 2019	1 250	4 750
Conversion sur la période - OCA 2020	19 950	
Pénalités supportées et converties en capital (charge 2020, produit en 2019)	-13 158	179

Par ailleurs, au titre des obligations tirées mais non encore converties au 31 décembre 2020, un instrument dérivé passif pour un montant de 3 K€ a été comptabilisé.

- Contrat d'émission d'OCA avec le Fonds GLOBAL TECH

Comme annoncé par communiqué du 13 novembre 2020, un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre (les "OCA") a été conclu entre la Société et le fonds Global Tech Opportunities 1 (« Global Tech ») en date du 12 novembre 2020. Dans ce cadre, l'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2020 a, dans sa première résolution, délégué au Conseil d'administration d'Eurolasma sa compétence à l'effet de décider de l'émission de 650 OCA, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Global Tech.

Le même jour, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2020, a décidé d'émettre 650 OCA au profit de Global Tech. Leur conversion étant programmée pour intervenir, sur demande de Global Tech, peu après leur souscription pour 350 des 650 obligations, puis à hauteur de 60 obligations par mois pendant les 5 mois suivants.

Après analyse du contrat au 31 décembre 2020, cet instrument a été traité comme un instrument de dette avec une composante dérivée, avec les incidences suivantes :

	31/12/2019	Emission (28/12/2020)	Charge financière coût amorti	Variation JV par le Résultat	Conversion	31/12/2020
<i>Capitaux propres</i>	0	0	0	0	0	0
Composante Dette	0	5 800	53	0	0	5 853
Juste valeur - Passif financier	0	700	0	-304	0	396
Sous-total dette financière	0	6 500	53	-304	0	6 249
Total Emprunt obligataire	0	6 500	53	-304	0	6 249

Ainsi, en net, un produit financier de 251 K€ a été comptabilisé sur la période.

6.8.4 Échéances des dettes financières

	31/12/2020	A moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	0					
Emprunts auprès établis. de crédit	0		0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	434		38	48	61	287
Dette de location	837		262	170	121	284
Intérêts courus non échus > 1 an	8		0	1	1	6
Total Dettes financières non courantes	1 279	0	300	219	183	577
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	5 800	5 800				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	14	14				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	498	498				
Dette de location < 1 an	0	0				
Intérêts courus sur emprunts	59	59				
Concours bancaires (trésorerie passive)	6	6				
Concours bancaires (dettes)	0	0				
Total Dettes financières courantes	6 377	6 377	0	0	0	0
Total dettes financières	7 656	6 377	300	219	183	577

6.8.5 Variation des dettes financières

	31/12/2019	Emission d'emprunt	Remboursement	Autres variations	Reclassements	31/12/2020
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit (1)	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	20 052	0	-6 500	-13 500	382	434
Dette de location > 1 an	1 439	108	0	-135	-576	837
Intérêts courus non échus > 1 an	2 134	607	0	-2 740	8	8
Total Dettes financières non courantes	23 625	715	-6 500	-16 375	-186	1 279
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	5 800	0	0	0	5800
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	275	0	-8	0	-253	14
Dette de location < 1 an	483	14	-574	0	576	498
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	127	0	-4	0	-123	0
Intérêts courus sur emprunts	26	53	-4	0	-16	6
Concours bancaires (trésorerie passive)	3	4	0	0	0	6
Concours bancaires (dettes)	0	0			0	0
Intérêts courus non échus - passif	1	0			0	0
Total Dettes financières courantes	915	5 871	-591	0	184	6 377
Total dettes financières	24 541	6 585	-7 091	-16 375	-2	7 656

Les dettes financières sont en diminution de 16 884 K€, passant de 24 541 K€ au 31 décembre 2019 à 7 656 K€ au 31 décembre 2020. Cette variation provient principalement :

- Du solde de la dette de CHO Morcenx envers Gottex, par un remboursement de 6 500 K€ d'une part, et un abandon de créance de 16 240 K€ d'autre part,
- De la souscription de la dette obligataire auprès de Global Tech pour 6 500 K€ dont la composante dette financière a été évaluée à 5 800 K€ (voir ci-dessus *obligations 2020*),
- De la variation de la dette de location IFRS 16, notamment 574 K€ de remboursements au cours de la période.

Ainsi, le poste « autres variations » pour un total de 16 375 K€ est constitué de :

- 16 240 K€ d'abandons de créance,
- 135 K€ d'ajustement de dette IFRS 16 en lien avec la révision des contrat (voir note 6.4).

Au 31 décembre 2020 les dettes financières d'un montant de 7 656 K€ se décomposent principalement comme suit :

- 5 853 K€ au titre de la dette obligataire Global Tech (dont 53 K€ d'intérêts courus),
- 1 335 K€ au titre de la dette de location ;
- 434 K€ de dettes diverses (avance OSEO, Bridge Loan Boiron etc...) dont le paiement est inclus dans le plan de redressement judiciaire adopté.

Comme indiqué dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Emission d'emprunts** », les émissions d'emprunts de la période correspondent aux Obligations convertibles Global Tech (6 500 K€ de nominal mais une composante dette IFRS de 5 800 K€) et à la dette de location nouvelle générée pour 122 K€, pour un total de 6 622 K€.

Le total des remboursements d'emprunts de 7 091 K€ minoré des intérêts courus s'élève à 7 081 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Remboursements d'emprunts** ».

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

Endettement net	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	7 656	24 541	-16 884
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 160	2 722	1 438
Endettement net	3 497	21 819	-18 322

6.9 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

Engagement actuariel	engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale) x probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
Engagement futur	indemnités de base x droits acquis
Indemnités de base	ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite
Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite	espérance de vie x probabilités de non départ
Espérance de vie	probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
Probabilité de non départ	$(1-0,1)^{\text{nombre d'années avant retraite}}$
Coefficient d'ancienneté / durée totale	$(N-\text{date entrée}) / \text{ancienneté à 65 ans}$

	31/12/2020	31/12/2019	variation
Avantages du personnel non courants	731	670	61

La provision pour pensions et retraites concerne les indemnités de fin de carrières.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement à l'ouverture	670
Coût des services rendus +	122
Coût financier +	10
Gain et perte actuariels +	-71
Engagement à la clôture	731

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation	0,34%	0,77%
Table retenue	Insee 2019	Insee 2018
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

6.10 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

	31/12/2019	Dotations	Reprise utilisée	Reclassements	Incid. des changements de méthodes	31/12/2020
Total provisions non courantes	0	0	0	0	0	0
Provisions pour garanties	59	120	-56	0	0	123
Autres provisions pour risques	225	169	0	0	0	394
Autres provisions pour charges	431	0	-431	0	0	0
Autres provisions pour charges - part < 1 an	26	1 327	0	0	0	1 353
Total provisions courantes	741	1 616	-487	0	0	1 869
Total provisions	741	1 616	-487	0	0	1 869

Les provisions sont essentiellement constituées de :

- **Provisions pour garantie :**

Les projets à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée aux clients. Une provision est enregistrée pour 123 K€ au 31 décembre 2020 contre 59 K€ au 31 décembre 2019.

- **Provisions pour risques :**

Les provisions pour risques comprennent une provision de 394 K€ comptabilisée au titre de la mise en jeu de la garantie de passif liée à la cession du sous-groupe Europe Environnement cédé en 2013 et notamment dans le cadre du litige sur une créance fiscale italienne. Cette provision était de 225 K€ à l'ouverture.

▪ **Provisions pour charges :**

Les provisions pour charges (1 353 K€) correspondent principalement à :

- Pour 380 K€ (431 K€ à l'ouverture) à une provision en vue d'une opération d'élimination d'un stock de vitrifiat pollué chez Inertam.
- Pour 130 K€ à une provision pour transaction dans le cadre d'un départ d'un membre du personnel
- 843 K€ à la provision pour coûts de démantèlement et dépollution de la centrale Cho Morcenx.

6.11 Autres passifs courants et non courants

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	0	0
Instruments dérivés passifs	1 137	159	978
Autres dettes - part à plus d'un an	7 128	108	7 020
Total Autres passifs financiers non courants	8 265	267	7 997
Dettes fournisseurs	2 188	5 360	-3 173
Total Comptes fournisseurs et rattachés	2 188	5 360	-3 173
Clients - Avances et acomptes reçus	163	221	-58
Dettes sociales	3 477	2 632	844
Dettes fiscales	3 624	6 001	-2 376
Autres dettes	0	0	0
Total autres dettes opérationnelles	7 265	8 854	-1 589
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 184	1 686	-502
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	13 587	15 893	-2 306
Total autres passifs courants	14 771	17 579	-2 809

6.11.1 Evolution des autres passifs financiers non courants

L'évolution s'explique principalement par :

- Le passif inclus dans le plan de redressement judiciaire pour un montant de 5.300 K€ (voir note ci-dessous). On retrouve notamment des dettes fiscales à plus d'un an pour 3.628 K€ qu'il convient de mettre en miroir des créances fiscales à plus d'un an d'un montant de 2.961 K€,
- Des dettes fiscales de TVA à reverser liées à des créances clients intragroupe dont l'échéance a été repoussée à plus d'un an car incluses dans le plan pour environ 1,7 M€,
- la comptabilisation des instruments financiers à la juste valeur comme décrit dans les notes 6.8, notamment :
 - o 396 K€ de dérivé passif pour les OCA Global Tech non encore converties au 31 décembre 2020,
 - o 705 K€ de dérivé passif pour les BSA EHGOS 2019,
 - o 32 K€ de dérivé passif pour les BSA ZIGI Capital 2019.

6.11.2 Evolution des dettes fournisseurs

Les comptes fournisseurs sont en diminution 3.173 K€ par rapport au 31 décembre 2019, pour s'établir à 2 188 K€, notamment en raison du reclassement en dette à plus d'un an des dettes comprises dans le plan de redressement.

6.11.3 Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes

On retrouve des dettes fiscales et sociales connaissant d'importants mouvements, notamment :

- Dettes reclassées à plus d'un an suite à l'adoption du plan de redressement judiciaire (dont 3.628 K€ de dettes fiscales),
- 770 K€ de dettes sociales n'ont pas été payées à échéance et ont fait l'objet d'un échelonnement de paiement.

6.11.4 Evolution des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont en baisse (variation de -2 306 K€) et passent de 15 893 K € au 31 décembre 2019 à 13 587 K€ au 31 décembre 2020. Ce poste comprend notamment :

- Les produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé principalement avant le traitement. Ce poste passe de 15 193 K€ au 31 décembre 2019 à 12 946 K€ au 31 décembre 2020 ;
- Une diminution de 40 K€ sur le produit constaté d'avance lié aux subventions d'investissement (y compris CIR neutralisé) restant à étaler qui s'élève à 486 K€ contre 522 K€ au 31 décembre 2019.

6.11.5 Procédure de redressement judiciaire

Par jugement en date du 2 août 2019, le tribunal de commerce de Mont-De-Marsan a arrêté le plan de redressement des sociétés du Groupe.

Ce jugement a acté les propositions de règlements des créanciers, à savoir :

- Créances super-privilégiées : remboursement immédiat ou selon accord conventionnel,
- Créances inférieures à 500 € : remboursement immédiat,
- Créances Crédit Agricole Aquitaine (CRCAMPG) :
 - o Affectation du compte DAT à hauteur de 1 200 000 € au remboursement partiel de la créance,
 - o Paiement d'une somme de 300 000 € pour solde de tout compte dans les 3 mois du jugement arrêtant le plan de continuation,
 - o Abandon par le Crédit Agricole Aquitaine du solde de sa créance,
 - o Mainlevée de toutes les hypothèques affectées à la garantie de la créance.
- Autres créances chirographaires / privilégiées :
 - o Soit en un règlement correspondant à 15% de la créance admise et abandon du solde (option 1),
 - o Soit un remboursement de 100% du montant de la créance admise échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan (option 2).

L'état ci-dessous synthétise la situation du passif et les remboursements opérés entre le 2 août 2019 et le 31 décembre 2020.

Créances/options	Montant admis	Montant payé	Solde plan
Superprivilégiée	487	487	0
Créances inférieures à 500 €	9	9	0
Créanciers / CRCAMPG	3 860	300	0
Créanciers / option 1	1 988	298	0
Créanciers / option 2	5 463	163	5 300
TOTAL	11 807	1 256	5 300
Créances contestées	2 318	-	En attente décisions d'admission
Créances provisionnelles	4 135	-	En attente décisions d'admission
Créances intragroupes*	60 279	-	-

*les créances intragroupes ne figurent pas en consolidation puisqu'éliminées, hormis la contrepartie de TVA déductible non éliminée qui figure au poste « créances fiscales à plus d'un an ».

Par ailleurs, les dettes (hors dettes financières) comprises dans le plan de redressement figurent aux rubriques suivantes du passif et leur apurement est prévu selon l'échéancier ci-dessous :

	31/12/2020	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Dettes fiscales - part à plus d'un an	3 628	218	151	182	3 078
Autres dettes - part à plus d'un an	3 433	420	377	452	2 183
Total	7 061	638	528	634	5 261

6.12 Actifs et passifs d'impôts

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Actifs d'impôts différés	0	0	0
Passifs d'impôts différés	0	0	0
Total impôts différés	0	0	0
Actifs d'impôts courants	0	0	0
Dettes d'impôts courants	0	0	0
Total impôts courants	0	0	0

Les impôts différés sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux étant « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

6.12.1 Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature

Compte tenu des déficits fiscaux existants et des perspectives à venir, il a été décidé de passer en perte l'intégralité des impôts différés antérieurs.

6.12.2 Echéances des impôts différés

Non applicable compte tenu de l'absence d'impôt différé comptabilisé au 31 décembre 2020.

6.12.3 Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés correspondant à des économies d'impôts futures liées à l'utilisation de déficits fiscaux reportables dont la récupération n'est pas jugée probable dans un délai raisonnable n'ont pas été activés. Ils représentent un actif latent de 63 195 K€ et sont localisés dans les entités juridiques suivantes :

Entité	au 31/12/20	au 31/12/19
	IDA sur déficits fiscaux non activé	IDA sur déficits fiscaux non activé
Europlasma	20 383	14 463
Inertam	8 896	7 329
CHO Power	13 148	14 898
CHOPEX	6 217	2 502
CHO Morcenx	13 381	13 306
Financière GEE	538	482
Autres entités	631	509
Total	63 195	53 489

6.13 Capitaux propres

6.13.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social d'Europlasma est composé de 10 449 231 actions d'une valeur nominale de 2 € chacune :

	31/12/2020	31/12/2019	variation
Nombre d'actions ordinaires	10 449 231	855 662 396	-845 213 165
Nombre d'actions de préférences			
Total	10 449 231	855 662 396	-845 213 165

	2020	2019	variation
Nombre d'action moyen	1 281 907 087	377 676 061	904 231 026

Le nombre d'action moyen en 2020 est calculé sans retraiter le regroupement d'actions intervenu sur l'exercice.

Les mouvements intervenus sur le capital social en nombre d'actions sont les suivants :

	31/12/2019	émission	regroupement	émission	31/12/2020
Nombre d'actions ordinaires - nominal 0,01€	855 662 396	8 254 823 604	-9 105 930 757		0
Nombre d'actions ordinaires - nominal 2€			4 555 243	5 893 988	10 449 231
<i>dont Attribution gratuite d'actions</i>		6 000		5	
<i>dont exercice BSAR</i>		90			
<i>dont conversion obligations</i>		8 254 817 514		5 893 983	

6.13.2 Actions propres

Les actions propres sont constatées à leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de leur cession sont imputés, nets d'impôts, directement sur les capitaux propres.

Depuis le 5 février 2019, la société a mis fin au contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux.

6.13.3 Actions en dilution

- Sur le nombre d'actions au 31 décembre 2020

	31/12/2020	31/12/2019	variation
Nombre d'actions à la clôture	10 449 231	855 662 396	-845 213 165
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	7 303 657	1 332 169 715	-1 325 149 558
- Actions gratuites en cours d'acquisition	286 140	27 000	-24 360
- BSAR C	18 946	37 892 294	-37 873 348
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9		12 524 093	-12 524 093
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14		5 990 944	-5 990 944
- OCA BSA ZIGI Capital	20 000	40 000 000	-39 980 000
- BSA EHGOS FUND	428 571	857 142 857	-856 714 286
- OCA EHGOS FUND		378 592 527	-378 592 527
- OCA GLOBAL TECH	6 500 000		6 500 000
- OCA T13	50 000		50 000
Nombre d'actions dilué à la clôture	17 752 888	2 187 832 111	-2 170 362 723
Taux de dilution	69,9%	155,7%	

- Sur le nombre moyen d'actions en 2020

	31/12/2020	31/12/2019	variation
Nombre d'action moyen	1 281 907 087	377 676 061	904 231 026
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	7 303 657	1 332 169 715	-1 325 149 558
- Actions gratuites en cours d'acquisition	286140	27000	-24 360
- BSAR C	18946	37892294	-37 873 348
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	0	12524093	-12 524 093
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	0	5990944	-5 990 944
- OCA BSA ZIGI Capital	20000	40000000	-39 980 000
- BSA EHGOS FUND	428571	857142857	-856 714 286
- OCA EHGOS FUND	0	378592527	-378 592 527
- OCA GLOBAL TECH	6500000	0	6 500 000
- OCA T13	50000	0	50 000
Nombre moyen d'action dilué	1 289 210 744	1 709 845 776	-420 918 532
Taux de dilution	0,6%	352,7%	

6.13.4 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses filiales en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai.

Délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 27 avril 2020.

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 27 avril 2020 ont autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, directement ou indirectement, dans les conditions du 1° du I de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2020 qui a arrêté un nouveau règlement fixant les conditions et les critères d'attributions gratuites d'actions de la Société.

Ce plan permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 18 décembre 2020 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation.

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité, sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération de services passés, de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2020 :

	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31/12/2019	Actions créées par le CA au cours de l'année 2020	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/2020	Actions perdues au cours de l'année 2020	Actions attribuées au cours de l'année 2020	Regroupement d'actions (/2 000)	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31/12/2020
Plan de fidélité n°4 - avant regroupement	27 000	-16 000	0	-5 000	0	-6 000	0
Plan de fidélité n°4 - après regroupement						3	3
Plan 2020-2023 *					286 137		286 137
	27 000	-16 000	0	-5 000	286 137		286.137

*Compte tenu de l'impact non significatif du plan 2020-2023 sur l'exercice, aucune charge liée à la juste valeur de ces actions attribuées n'a été comptabilisée

Les montants comptabilisés au titre des attributions gratuites d'actions au cours de la période sont les suivants :

en K€	En capitaux propres au 31/12/2019	En charge en 2020	En capitaux propres au 31/12/2020
En résultat et report à nouveau	-3 122	-3	-3 125
En réserves	3 122	3	-3 125

Le Groupe a décidé de valoriser les actions attribuées à leur juste valeur au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration. Cette valeur reste, comme précédemment, pondérée par la probabilité d'acquisition effective des actions. La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits.

286 137 nouvelles actions ont été attribuée en 2020.

Le cours moyen pondéré utilisé en 2020 pour la valorisation du coût d'attribution gratuite d'actions est de 0,05 euros.

Concernant la Présidence et la Direction Générale, aucune action n'a été attribuée gratuitement au titre de l'exercice 2020.

6.13.5 Intérêts minoritaires

	Ouverture	Distributions	Résultat	Variation de périmètre	Autres	Clôture
CHO Locmine	-127	0	22	18	0	-88
CHO Morcenx	-13 309	0	-772	14 081	0	0
CHO Power	7 918	0	-60	-7 858	0	0
CHOPEX	-1 991	0	72	1 918	0	0
CHO Tiper	-964	0	-4	162	0	-807
FIG	38	0	-19	0	0	20
SCI G	-12	0	2	10	0	0
Total	-8 445	0	-759	8 330	0	-875

NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- Les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- Le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- Les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

Les principaux produits enregistrés dans les comptes du Groupe sont les suivants :

- Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15. Le Groupe détermine les obligations de prestations comprises dans les contrats signés avec ses clients. La plupart des contrats n'incluent qu'une seule obligation de performance. Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15. Le Groupe ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement improbable qu'il y ait un ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures.

Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (i.e. lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme

Au 31 décembre 2020, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements. Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation. Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats.

La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » au sein des actifs sur contrats.

Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » au sein des passifs contrats.

- Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés (produits constatés d'avance).

- Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

	2020	2019	Variation
Production vendue de biens	10	346	-335
Production vendue de services	3 785	2 808	977
Ventes de marchandises	0	0	0
Total	3 795	3 153	642

	2020	2019	Variation
Europe	3 682	3 153	529
Amérique	0	0	0
Asie	113	0	113
Afrique	0	0	0
Océanie	0	0	0
Total	3 795	3 153	642

Le chiffre d'affaires consolidé 2020 s'établit à 3 795 K€ contre 3 153 K€ en 2019. Cette progression de 642 K€ (20%) est attribuable principalement au secteur traitement de l'amiante (+863 K€).

7.2 Autres produits d'exploitation

- Principes comptables liés aux subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

▪ Evolution des autres produits d'exploitation

	2020	2019	Variation
Production immobilisée	2 790	144	2 646
Production stockée	-2	0	-2
Subventions d'exploitation	135	180	-45
Autres produits	20	12	8
Transferts de charges d'exploitation	177	54	123
Total	3 120	390	2 730

Les autres produits sont principalement composés :

- De la production immobilisée pour 2 790 K€ (144 K€ en 2019), principalement les travaux de réfection du four de traitement d'amiante,
- Des subventions d'investissement accordées et du traitement IFRS du Crédit d'Impôt Recherche,
- De transferts de charge pour 177 K€, comprenant notamment les remboursements d'indemnités journalières.

7.3 Achats consommés et charges externes

▪ Achats consommés

	2020	2019	Variation
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-463	-262	-200
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-32	-24	-8
Autres achats	-4 472	-2 111	-2 361
Achats de marchandises	0	0	0
Total	-4 966	-2 397	-2 569

Les achats consommés sont en hausse en lien avec la reprise de l'activité de traitement des déchets dangereux.

▪ Charges externes

	2020	2019	Variation
Locations et charges locatives	-101	-196	95
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 723	-2 226	504
Autres charges externes	-1 887	-2 043	156
Total	-3 711	-4 466	754

Les charges externes sont en diminution, notamment car les opérations de restructuration du groupe en 2019 avaient entraîné une charge importante d'honoraires, mais aussi en raison de l'arrêt de l'activité énergies renouvelables.

7.4 Effectif moyen et charges de personnel

7.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés

Effectif en ETP moyen *	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Cadres	44	45	-1
Agents de maîtrise et techniciens	33	33	0
Employés	18	30	-12
Ouvriers	0	0	0
Personnel mis à la disposition de l'ent.	0	0	0
Total	95	108	-13

* hors apprentis et hors mandataires sociaux

7.4.2. Charges de personnel

	2020	2019	Variation
Rémunérations du personnel	-5 240	-5 221	-19
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-2 216	-2 255	38
Autres charges de personnel	-217	-145	-71
Participation des salariés	0	0	0
Total	-7 674	-7 621	-52

La hausse des charges de personnel s'explique principalement par l'évolution de l'effectif (voir 7.4.1- Effectif moyen par catégorie d'employés).

7.5 Amortissements, dépréciations et provisions

	Clôture	Ouverture	Variation
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	-857	-4 180	3 323
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	-24	-52	28
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	-156	519	-675
Dotations nettes aux engagements de retraite	-132	-143	11
Dotations nettes aux charges à répartir	0	3	-3
Dotations nettes aux dépréciations sur actif circulant	-265	-390	126
Total	-1 434	-4 244	2 810

L'évolution des dotations s'explique principalement par des dépréciations d'actifs comptabilisées au 31 décembre 2019, notamment près de 1,9 M€ pour Inertam et 2 M€ pour la centrale CHO Morcenx.

7.6 Impôt et taxes

	2020	2019	Variation
Impôts et taxes sur rémunérations	-1	0	-1
Autres impôts et taxes	-268	-523	255
Total	-268	-523	255

Les impôts et taxes, comme en 2019, sont principalement composés des impôts fonciers (taxe foncière et Contribution Foncière des Entreprises). La diminution s'explique notamment par une charge importante non récurrente en 2019 dans les entités SPV CHO Locminé notamment.

7.7 Autres charges et produits opérationnels non courants

	2020	2019	Variation
Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations	-365	-37	-328
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	21	21	0
Autres charges non courantes	-165	-87	-78
Autres produits non courants	17 364	4 844	12 520
Dépréciations et provisions	-973	0	-973
Total	15 882	4 742	11 141

Le résultat opérationnel non courant en 2020 comme en 2019 est composé principalement des produits liés aux abandons de créances et aux forclusions de dettes dans le cadre du plan de redressement judiciaire. Il inclut 16 240 K€ d'abandons de dette de CHO Morcenx envers Gottex.

On retrouve aussi la dotation aux provisions pour démantèlement et dépollution de la centrale de CHO Morcenx à hauteur de 843 K€.

7.8 Résultat financier

- Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

- Dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit d'en percevoir le paiement.

- Tableau comparatif du résultat financier

	2020	2019	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	13	1 337	-1 324
Coût de l'endettement financier brut	-14 906	-1 956	-12 949
Coût de l'endettement financier net	-14 893	-619	-14 273
Perte et gains de change	2	0	2
Dividendes	0	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	148	-143	291
Autres charges financières	-793	-167	-627
Autres produits financiers	304	35	269
Résultat financier	-15 233	-894	-65

Le résultat financier est une perte de 15 233 K€. Ce résultat est impacté par les différents éléments liés aux financements obligataires mis en place en 2020, et reproduits ci-dessous :

K€	2020	2019
Charge d'évaluation à la juste valeur	-13 898	-654
Décote	-1 031	-494
Charge financière liées aux obligations en dette	-53	
Produit d'évaluation à la juste valeur	304	1 327
Produit / (Charge) net de financement	-14 678	179

Le résultat financier comprend également 607 K€ de charges d'intérêts liées à l'emprunt finançant l'usine CHO Morcenx.

7.9 Impôts exigibles et impôts différés

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

- Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

	2020	2019	Variation
Impôts différés	0	0	0
Impôt exigible	0	0	0
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0	0
Carry-back	0	0	0
Total	0	0	0

L'impôt courant est principalement composé de la CVAE comptabilisée selon la norme IAS 12 comme un impôt sur les bénéfices (Non significatif en 2019 comme en 2020)

▪ Preuve d'impôts

	2020	2019
Résultat net (100%)	-10 639	-12 191
Charge d'impôt	0	-1
Résultat net taxable	-10 639	-12 191
Taux d'impôt normal	28,00%	28,00%
écart sur différence de taux	-16	
Charge d'impôt théorique (A)	2 979	3 413
Différences temporaires	609	-10
Diff permanente CVAE	-2	-9
Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	1 988	1 958
Incidence des distorsions social/fiscal (B)	2 595	1 939
Incidence des écritures de conso. (C)	230	204
Impôt sur distributions	0	0
Impôt au taux réduit/ à un autre taux	0	0
Imputation de reports déficitaires	3 805	98
Crédit d'impôt et autres imputations	-50	0
Déficits créés sur l'exercice	-9 687	-5 725
Activation de reports déficitaires	0	0
Limitation des impôts différés	129	72
Incid. de situations fiscales particulières (D)	-5 803	-5 556
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E)	0	0
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]	0	0
Charge d'impôt réelle comptabilisée	0	-1

NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagements hors-bilan reçus significatifs.

8.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

	31/12/2020	31/12/2019
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	613	613
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	0	0
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	2 161	22 205
Total	2 774	22 818

Les engagements hors bilan donnés par le Groupe sont principalement composés :

- de la garantie d'actif et de passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-Groupe Europe Environnement. FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI :
 - o de tout dommage encouru,
 - o de toute obligation, dette ou tout autre élément passif,
 - o de toute réduction de valeur d'élément d'actif.

Cette garantie, qui courrait jusqu'en 2018, est limitée à 700 K€ sauf en ce qui concerne la propriété des actions pour laquelle le montant de la garantie est limité au prix de cession. La garantie peut s'imputer sur la dernière tranche de paiement de 613 K€ dont le versement était prévu en 2018 et qui a été reporté en 2023 en raison du prolongement de la garantie de passif.

- de diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des deux usines à Morcenx :
 - o engagement de remise en état du site de Traitement de l'Amiante à la cessation d'activité pour 1 000 K€,
 - o engagement de mise en sécurité des sites pour 859 K€ conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
- d'engagements donnés aux clients pour 103 K€ dans le cadre de l'activité commerciale.
- d'engagements donnés aux fournisseurs pour 199 K€.

La diminution des engagements donnés est liée au désendettement de Cho Morcenx envers Gottex.

NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 3 secteurs. Le découpage de ces 3 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les 3 secteurs opérationnels portant les activités du Groupe Europlasma sont les suivants :

- Solutions Plasma (Europlasma Industries)

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2020 aux entités légales Europlasma SA, ECH (filiale Chinoise) et FIG, holding détenant antérieurement le sous-groupe Europe Environnement cédé en 2013.

- Traitement d'Amiante (Inertam)

Prestations de collecte, transport, neutralisation et valorisation de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2020 à l'entité légale Inertam SAS.

- Energies renouvelables (CHO)

Ce secteur correspondait en 2019 à la fourniture complète de solutions de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse. Le processus industriel reposait sur la technologie de gazéification avancée par procédé plasma. Ce secteur correspondait en 2019 et en 2020 aux entités légales CHO Locminé SAS, CHO Power SAS, Chopex SAS, CHO Tiper SAS, CHO Morcenx SAS et l'entité SCI G.

Le Groupe a pris la décision en 2020 de réorienter son activité et de démanteler une partie de l'actif industriel.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la *note 7.1-Chiffre d'affaires*. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.33 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

31/12/2020	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	60	15	8	82
Immobilisations corporelles	877	5 373	1 948	8 199
Autres actifs non courants	313	2 852	2 741	5 906
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 567	360	232	4 160
Total Actif	6 561	12 166	7 568	26 295
Dettes financières	6 753	564	341	7 657
CA	334	3 399	62	3 795
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-486	-930	-17	-1 434
Résultat opérationnel	-4 682	-4 817	14 093	4 594
EBITDA*	-4 065	-3 513	14 961	7 383
Résultat net	-19 235	-4 841	13 437	-10 639
Intérêt minoritaires	19	0	740	759
Résultat part groupe	-19 216	-4 841	14 177	-9 880

*L'EBITDA 2020 tient compte de 17 034 K€ de produits issus des abandons de créances. Sans ce produit, l'EBITDA serait négatif à hauteur de 9 651 K€.

31/12/2019	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	78	26	18	121
Immobilisations corporelles	937	2 449	1 901	5 286
Autres actifs non courants	37	1 819	439	2 295
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 160	203	359	2 722
Total Actif	4 689	6 560	7 830	19 080
Dettes financières	916	657	22 968	24 541
CA	43	2 536	575	3 153
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	89	-2 153	-2 180	-4 244
Résultat opérationnel	-2 366	-4 989	-3 942	-11 297
EBITDA(*)	-2 435	-2 820	-1 751	-7 006
Résultat net	-1 911	-5 014	-5 266	-12 191
Intérêt minoritaires	17	0	1 558	1 575
Résultat part groupe	-1 894	-5 014	-3 708	-10 617

*L'EBITDA 2019 tient compte de 4 844 K€ de produits issus des abandons de créances ou dettes forcloses. Sans ce produit, l'EBITDA serait négatif à hauteur de 11 850 K€.

EBITDA : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions (y compris perte de valeur des goodwill) nettes des reprises.

NOTE 10. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intragroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les parties liées sont constituées :

- Des sociétés mises en équivalence ;
- Des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation significative (notamment les entités CHO non consolidées) ;
- Des sociétés facturant des prestations de direction

Les transactions et soldes avec les parties liées sont les suivants :

	2020	2019
Ventes	0	0
Achats	0	0
Charges financières	11	100
Produits financiers	0	639
Créances avec parties liées	407	38
Dettes avec parties liées	0	0
Garanties données aux parties liées	0	0

Les créances correspondent principalement aux créances avec la filiale espagnole non consolidée.

NOTE 11. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les jetons de présence et autres rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'année 2020 sont les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2020	Montants versés en 2019
Jetons de présence	39	2
Autres rémunérations		0
Total	39	2

Les rémunérations versées au mandataire social dirigeant au cours de l'année 2020 sont les suivantes :

Dirigeant mandataire social	Montants versés en 2020	Montants versés en 2019
Avantages du personnel à court terme	209	99
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Indemnités de fin de mandat social	50	65
Paiement fondé sur les actions	0	0
Total	259	164

Eurolasma a mis en place, depuis 2014, un contrat de retraite complémentaire, dit « Article 83 ». Ce contrat bénéficie au Directeur Général du Groupe. Les cotisations sont de 8%, dont 3% à la charge du cotisant.

Compte tenu du départ du Directeur Général en 2019, une somme brute de 120 K€ lui a été versée sur 12 mois depuis juin 2019.

NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent, y inclus les frais, à :

	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 020	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2 019
Pwc	91	26	117	132	18	150
Deixis	109	22	131	148	14	162
E&Y	16	0	16	15	0	15
Total	216	47	263	295	32	327

(1) Contrôle légal : commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

(2) SACC : Services Autres que la Certification des Comptes

NOTE 13. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

13.1 Evénements Corporate

- **Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds European High Growth Opportunities Securitization**

La Société a procédé aux tirages des tranches 14 et 15 d'OCABSA pour un montant nominal total de 4 millions d'euros, en date des 27 janvier 2021 et 19 mars 2021. Ces tranches ont donné lieu à l'émission de 3.675.616 actions, y compris au titre des pénalités contractuelles payées en actions.

- **Contrat d'émission d'OCA avec Global Tech Opportunities 1 (Global Tech)**

A l'émission de ce rapport 590 OCA ont été converties sur les 650 et ont donné lieu à l'émission de 4.137.795 actions, y compris au titre des pénalités contractuelles payées en actions.

- **Assemblée générale du 24 février 2021 et contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11**

L'assemblée générale extraordinaire d'Europlasma en date du 24 février 2021 a conféré au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, d'augmenter le capital de la société dans la limite d'un montant nominal de 100.000.000 euros.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation de compétence le 15 avril 2021, en décidant de l'émission de bons d'émission d'OCABSA au profit du fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, affilié à Alpha Blue Ocean, et en autorisant la conclusion du contrat y afférent, pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros. Le contrat d'émission a été conclu le 16 avril 2021

- **Epidémie et crise sanitaire liées au Covid-19**

A la date d'établissement du présent rapport, ni les perspectives de sortie de l'épidémie, ni les éventuelles nouvelles mesures de confinement et de restriction aux libertés de circulation des personnes et des biens ne sont connues.

Leur impact sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses perspectives de développement ou sa capacité à opérer son retournement ne sont, de ce fait, pas précisément mesurables à ce jour.

13.2 Evènements particuliers d'Europlasma SA

La mise en place du plan de relance européen et de sa déclinaison française, ainsi que le calendrier des objectifs de l'accord de Kyoto et de Paris, suscite de nombreuses sollicitations de la part des industries fortement consommatrices d'énergie. Europlasma est ainsi régulièrement sollicité par différents industriels pour étudier des solutions technologiques moins émettrices de gaz à effet de serre.

Le réaménagement et l'équipement du centre d'essais d'Europlasma, initialement envisagés en 2020 mais repoussés afin de ne pas créer de risque supplémentaire de coactivité dans un environnement sanitaire contraignant, seront menés à bien en 2021. De nouvelles chambres de tir et une instrumentation de pointe seront ainsi mis en place afin de permettre dans les meilleures conditions la validation pratique des modèles développés par les experts du groupe

13.3 Evènements spécifiques aux filiales

- **Réorientation stratégique du site de CHO Morcenx : démantèlement de la partie process, lancement d'une activité de préparation de CSR pour le compte de tiers et installation d'une centrale photovoltaïque**

Dans les prochains mois, il est prévu de vendre les équipements du site de CHO Morcenx non utilisables dans les autres activités du Groupe et de valoriser les matériaux dans des filières dédiées. Ces opérations devraient permettre une entrée de trésorerie significative.

Par ailleurs, suite à plusieurs campagnes d'essais réalisées avec les équipements actuels de la zone de préparation de charge de CHO Morcenx, il est prévu de développer une activité de préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR) pour le compte d'industriels, les cimenteries notamment, fortement demandeurs de CSR en substitution d'énergie fossile aux fins de réduire leur empreinte carbone dans la perspective des accords de Paris et des obligations qu'ils leur confèrent.

Cette activité permettrait, d'une part, de conserver l'ensemble du personnel affecté au site de CHO Morcenx et, d'autre part, de capitaliser sur plusieurs années d'expérience dans la préparation de CSR. En effet, les équipes de Chopex sont devenues expertes en préparation des déchets pour les gazéificateurs ou incinérateurs. Ce savoir-faire représente un actif tangible du Groupe dont l'ambition est la préparation de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de CSR par an à partir de déchets banals bruts dès 2021.

Dans ce cadre, Europlasma a annoncé le 18 mars 2021 la signature d'un accord avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet. Plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets d'activité économique (DAE) seront réceptionnées et transformées en CSR. Ce contrat générera un chiffre d'affaires de 4,5 M€ minimum sur 5 ans compte tenu des engagements de volume minimum de déchets annuels prévu dans l'accord. La capacité actuellement autorisée de 55 000 tonnes traitées par an sur le site de CHO Morcenx permettra d'absorber confortablement ces volumes. Le montant total du contrat pourrait être revu à la hausse en fonction du volume de déchets reçus de l'industriel.

La capacité de la ligne de préparation du CSR du site de Morcenx pourrait atteindre les 85 000 tonnes par an après autorisation des autorités compétentes. Les clients pour le CSR sont les industriels gros consommateurs d'énergie, comme les cimenteries, chaudières haut PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur), fabricants de céramique, etc.

Il est également prévu d'installer une centrale photovoltaïque, d'une capacité minimale de 5MW, visant à compenser la facture énergétique d'INERTAM tout en capitalisant sur les utilités installées, le raccordement au réseau notamment. Cette ferme solaire sera financée par un apport de 10% en fonds propres, le solde devant faire l'objet d'un recours à la dette bancaire sur 20 ans.

Ce choix est une préfiguration des installations futures, notamment des usines de traitement de l'amiante de grande capacité. En effet, Europlasma entend neutraliser son empreinte énergétique, d'abord en limitant sa consommation et ensuite en la produisant.

Cette nouvelle configuration du site, permettra par conséquent à l'ensemble de ses activités industrielles, qu'il s'agisse de l'inertage de l'amiante, de la préparation de CSR ou de la ferme solaire, de contribuer positivement aux résultats du Groupe.

Enfin, ces opérations conféreront à Europlasma et à l'ensemble des filiales une lisibilité en termes de stratégie, fondée sur le traitement des déchets dangereux, d'une part, et la réduction de l'empreinte carbone de l'industrie, d'autre part ou concomitamment le cas échéant.

- **Poursuite du développement pour dépolluer l'industrie pétrolière**

Europlasma, expert des solutions de dépollution, a annoncé le 24 mars la signature d'un protocole d'accord (MoU) entre Field Intelligence Energy (FIE)- entité détenue par Europlasma à 49% destinée à opérer notamment sur le marché sud-américain et la start-up française Enzynov.

FIE et Enzynov, développeur et distributeur de nettoyants écologiques, ont conclu un protocole d'accord en vue de la distribution des produits et technologies d'Enzynov en Amérique latine et dans d'autres pays cibles. Il s'agit d'une large gamme de solutions écologiques à base d'enzymes pour le nettoyage et le traitement des huiles pouvant être issues de l'exploitation industrielle.

Contrairement aux produits chimiques les réactions enzymatiques décomposent les polluants de manière irréversible, permettant ensuite de les capter et de les valoriser sans déverser de matières toxiques dans l'environnement. Ce contrat reflète la volonté de FIE d'équiper les champs pétrolifères de technologies innovantes visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie pétrolière pour un baril de « pétrole plus vert ».

Cet accord permettra à FIE de fournir des solutions de dépollution de nappes d'hydrocarbures, maillons essentiels de la chaîne de dépollution de l'industrie pétrolière et gazière. La technologie à base d'enzymes vient compléter la solution plasma qui sera utilisée, quant à elle, pour le traitement des boues pétrolifères.

Europlasma, un positionnement stratégique pour répondre à l'urgence environnementale

Au cœur du projet de FIE, l'ambition d'Europlasma est de renforcer sa position d'acteur pluridisciplinaire de la dépollution mondiale. Ce marché de la dépollution, qui devrait atteindre \$5,6 Md dans le monde en 2025 sous l'impulsion de prises de

conscience et du durcissement des législations environnementales, demeure dans l'attente d'une solution efficace et durable, permettant de détruire ces déchets à un coût maîtrisé de l'extraction au raffinage en passant par l'exploitation.

En effet, l'industrie pétrolière et gazière est un important générateur de déchets. L'extraction de combustibles fossiles entraîne généralement la formation de boues hydrocarburées ou pétrolifères, qui contaminent les sols et nappes d'eau sous-jacentes. FIE entend équiper les champs pétrolifères de toute une gamme de solutions pour capter et valoriser ces polluants en remplacement des solutions actuelles, trop longues, trop coûteuses, nécessitant des structures industrielles lourdes et l'utilisation de produits chimiques générateurs de déchets secondaires

- **L'entité INERTAM**

L'arrêt programmé de l'installation entre la fin 2020 et la fin janvier 2021, lors duquel le réfractaire du four a été inspecté et réparé, a été mis à profit pour poursuivre les travaux d'amélioration de la performance et de la sécurité de l'usine et des hommes, notamment :

- L'amélioration du confinement du broyeur et du stockeur actuellement utilisés pour limiter encore davantage l'empoussièremement,
- Le démantèlement des anciens stockeurs de déchets dans la zone de préparation de charge,
- La réfection des installations électriques et l'optimisation du contrôle-commande préalablement à l'installation des stockeurs de nouvelle génération.

L'usine a été remise en production le 28 janvier 2021, selon l'échéancier prévu.

Des capacités de stockage seront mises en place au premier semestre 2021, et testées et démarrées lors du prochain arrêt programmé. Ces stockeurs permettront de dissocier les fonctionnements du broyage des déchets et de l'alimentation du four de vitrification : il en résultera une meilleure stabilité de la composition chimique alimentée dans le four, et une réduction drastique des indisponibilités de l'installation liées au broyeur. Le fonctionnement de l'usine sera ainsi conforté et amélioré.

Par ailleurs, il est prévu d'augmenter sensiblement la capacité de l'usine avec l'installation d'un four additionnel en 2021 et 2022, pour un démarrage vers la fin du premier semestre 2022. Ce four de nouvelle génération bénéficiera du retour d'expérience du groupe Europlasma accumulé au cours des 20 dernières années : de forme géométrique adaptée et de plus grande capacité, avec un positionnement des torches plasma idéal pour l'opération et la préservation des matériels, il devrait apporter une forte productivité ainsi que des baisses des consommations d'énergie et du prix de revient.

- **L'entité Europlasma Environmental Technologies**

Depuis la signature du partenariat entre la filiale du Groupe Europlasma Environmental Technologies et l'Université Hangzhou Danzi, les équipes sur place réalisent en laboratoire les tests nécessaires à la définition et à la validation des procédés de traitement de deux typologies de déchets distincts : les déchets d'aluminium et les cendres volantes.

Transformer les déchets d'aluminium en un produit à forte valeur marchande

Pour les déchets d'aluminium, il s'agit du développement d'un procédé nouveau, incluant une torche à plasma, permettant de recycler les déchets ultimes de l'industrie du recyclage et de l'électrolyse de l'aluminium actuellement classés « déchets dangereux » et présents en grande quantité en Chine.

Les tests et analyses en laboratoire, menés entre juin et fin novembre 2020 sur un large panel de scories d'aluminium, ont démontré la possibilité d'utiliser ces déchets pour produire, dans des conditions économiques satisfaisantes, une alumine de qualité élevée, à forte valeur marchande pour les industries des matériaux réfractaires et les céramiques.

Parallèlement à ces essais, la conception d'un pilote ainsi que la sélection des fournisseurs ont été achevées fin janvier 2021. Ce démonstrateur pilote devrait entrer en service en avril prochain pour une première campagne d'essais devant s'achever à l'été 2021. Si la qualité des produits finaux est au rendez-vous, la signature des premiers accords de fourniture de cette technologie avec des industriels chinois qui se sont déjà déclarés intéressés, pourrait intervenir concomitamment.

Une offre pour les cendres volantes en préparation pour l'été 2021

Concernant les cendres volantes, la disparité des compositions chimiques desdits déchets, compte tenu de la diversité des provenances dans un pays aussi grand et contrasté que la Chine, constituait un frein au portage de technologies préexistantes dans le Groupe Europlasma, et nécessitait une caractérisation détaillée ainsi qu'une étude de robustesse.

La campagne d'analyses d'un panel représentatif des cendres volantes présentes en Chine a débuté depuis début décembre 2020. Elle a permis d'identifier les principales adaptations du procédé de vitrification d'Eurolasma développé en Europe et au Japon et rendues nécessaires par les spécificités du marché chinois.

Cette campagne de mesures va se prolonger jusqu'au printemps 2021 sur un four prototype en cours de définition, en synergie avec les moyens du pilote dédié aux scories d'aluminium, et devrait aboutir à une offre adaptée au marché chinois dans le courant du second semestre 2021.

Les premiers résultats à l'échelle du laboratoire des adaptations envisagées sont encourageants. Eurolasma rappelle qu'elle a reçu une marque d'intérêt visant la réalisation de quatre unités complètes de vitrification des cendres volantes pour un géant chinois du traitement des déchets.

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 36 563 198 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan
www.europlasma.com

